Quatrième Année — N° 132 . Eur Gwennek – Cinq Centimes Samedi 6 Avril 1907

JOURNAL RÉGIONALISTE
HEBDOMADAIRE
de la
BRETAGNE
et des
Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE. . 1 an. . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle
FRANCE . . 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —

Les Abonnements sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

« Bara, Laez, ha Librente. »
Giriou lavaret gant AN TOUR D'AUVERGN

Ar Bobl

"Evid ar Vro dre ar Bobl"

Directeur : F. JAFFRENNOU "Taldir"
Secrétaire de Rédaction : Léon LE BERRE "Ab Alor"
Administrateur : Louis GOURLET. | Correspondant Central : Jean SOLU.

"Frankiz da beb Barn!"

Rédaction et Administration
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS
Ann. et Récl., 4e p. 0f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
Les Agences Havas, la Pres Nouvelle et John Jones, Paris, r çoivent aussi nos Annonces.

Les manuscrits ne sont pas rendus

AR PEZ A DREMENN

Ar Marok. — Paperou Montagnini

Brema 'z euz daou vloaz oa bet tom an traou etre an Alamagn hag ar Franz divar-benn ar Marok. Tost braz oat bet d'ar brezel. Ar sizun dremenet, ar Marok en deuz great a nevez kaozeal divar he fenn. Eur medisin deuz ar Franz, an Aotrou Mauchamp, a zo bet lazet e Marakech a daoliou mein gant tud ar vro. Ar medisin Mauchamp a anaveze koulskoude mad ar vroze, ober a rea e bosubl evit lakat da greski bemdez muioc'h-mui galloud ar Franz er vro-ze; deuz an tu-all, renti a rea servich d'an Arabed en eur gentelia anezo, hag en eur rei aliou mad d'ezo var o c'hlenvejou ; pareet en doa eun niver braz anezo. E vicher a vedisin a zo bet marteze kaoz deuz e varo, rag ar sorserien euz ar gear-ze oa jalouz braz deuz ar brud en doa gounezet e-touez o c'henvroiz.

Dustu m'eo bet klevet ar c'helou en Franz, ar c'houarnamant en deuz kaset var ribl ar Marok eul lestr a vrezel, ar *Jeanne d'Arc*, karget en deuz ouspenn hon c'hannad en Tanger da c'houlen dizomaj digant ar Marok. Ar jeneral Liautey a zo antreet en Oudjda, unan deuz keariou ar Marok ; chom a rai er gear-ze, pehini a zalc'h evel kred ken a vo kastizet muntrerien ar medisin Mauchamp.

Ar Gampr a bez a zo bet a unan gant ar c'houarnamant evit goulen dizomaj deuz an insult great d'ar Franz gant ar Marok. Poent oa a bell-zo rei da zantout d'an Arabed e fell d'eomp gwarantisa buez hon c'henvroiz.

En kear Marakech, an Europeaned a zo aliez en danjer da goll o buez. An estranjour a ia da bourmen heb fuzuil hag heb beza heuillet gant eur mevel armet eveltan, en deuz chanz braz da vervel dre eun taol fall bennak. Den na zorti epad an noz. Ebarz ar gear-ma, leshanvet *kear santel* gant ar Mahometaned, an estranjour a zo kaseet gant an Arabed, e gemer a reont evid eul laër, ar gwasker, ha, dreist-holl, evid eun enebour d'o relijion. An Arabed a zo relijius braz, stard en o feiz en lezen Mahomet, ha n'eo ket en o mesk e vefe brao ober invantor ar moskeou ! An taoliou fuzuil ne vent ket pell evid straka.

Evid an Arabed, ar Fransijen a zo tud dizoue, ha dre ze, emezo, dign da veza disprijet. Kredi reont ouspenn n'hor beuz ken ioul nemed laërez o bro diganto hag ober brezel d'o giziou. Setu aze ar pez a zo kaoz ma 'z euz bet lazet kalz deuz hon c'henvroiz er blaveziou diveza. Red eo anzao o deuz an Arabed rezon da zifenn o bro hag o relijion. Den na oar petra en em gavo eno en amzer da zont ; ar polis var ar Marok n'he deuz biskoaz talvezet netra a vad d'ar Frans.

***

Klevet ho peuz meur a weach histor eur menez hag a rea eun trouz ker spontus ma krede an holl edo o vont da c'henel eur jeant, pe c'hanaz nemet eul logoden.

Clemenceau hag ar c'houarnamant o doa ive kredet, en eur lakat o fao var skridou an Aotrou Montagnini, sekretour-kannad ar Pab en Frans, o divije dizoloet eur bern traou a-berz Rom eneb ar c'houarnamant hag ar Frans. Eur gazeten vraz deuz Pariz, *ar Figaro*, he deuz roet da anaout ar pez a oa er paperiou-ze.

Montagnini a oa kustum da skriva bemdez ar pez en doa gwelet pe klevet epad e zevez. Ze n'eo ket difennet, emichans, memez d'eun estranjour, da gaout e zonj var an dud ha var al lezennou deuz ar vro e-leac'h me man. Ar peb brasa deuz ar c'hannaded, brudet dre o skridou, o deuz great kement-all. An Aotrou Montagnini eta a zo fellvezet d'ezan marteze ober evelte. Ebarz ar skridou-ze e kaver meur a dra fentus ha faoz, hag a ziskuez freaz awallac'h n'oa ket gwall fin an Aotrou Montagnini, na gwall danjirus evit ar Republik. En gwirionez, red oa d'ar c'houarnamant kaout eun digarez nevez da gendelc'her e vrezel diouz ar gatoliked evid ober kement a drouz var ken neubeut a dra.

Er paperou-ze, eme ar c'houarnamant, a zo kavet penoz Jacquez Piou en deuz goulennet ali digant Rom var gistion an Disparti. Gwir eo, mez daoust ha ze n'eo ket just, pegwir traou ar relijion he unan a oa en kont, n'eo ket drol e c'houlennfer kuzul digant e vestr. — Jacquez Piou en deuz ive roet eur varikennad kognak fin d'an Aotrou Merry del Val, sekretour ar Pab. Goude tout, n'eo ket difennet ober kadoiou d'ar re a blij d'eoc'h. — Dioc'h lavar ar paperiou-ze, Piou, penn-rener an *Action Libérale*, en defe sikouret ive evid 35.000 lur prena ar gazeten *Eclair* deuz Pariz. Judet, rener an *Eclair*, a anzao eo gwir kement-se, ha goude ? Me gred e moc'h lipr da zikour ar gazeten a blij d'eoc'h. — En Rom, a lavar paperiou Montagnini, holl dud ar Vatikan a bed evid ma tremeno ar gatoliked d'ar votadek. Na gredan ket a ve kement-se eur c'helou nevez, daoust ha Clemenceau a a grede edo ar Pab o vont da lavaret oferennou evid ma tremenche ar franmasoned ? — Kaout a rer ouspenn en skridou Montagnini notennou divar-benn Clemenceau, Rouvier, Berteaux, Barthou. — An Aotrone-ma o deuz diskleriet holl e oa faoz ar pez a zonje Montagnini divar o fenn, n'oa kement-se nemet sorc'hennou. Deuz lavar Montagnini greg Berteaux hag e verc'h a oa tud devot ha relijius, Barthou n'en dije ket goulennet gwelloc'h eget en em glevet gant ar Pab ; Clemenceau a vije posubl en em entent gantan mar teze en eur rei d'ezan eur ialc'had mad a voni ; Doumer, a lavar Montagnini, a dlie tremen presidant ar Republik gant 40 mouez a vajorite, etc.

Gwelet a reomp sklear er skridou-ze penaoz Montagnini ne gleve ket ha na ouie ket atao ar wirionez. Perag ober neuze kement-se a drouz? Clemenceau marteze a zo drouk braz ennan en eur sonjal e krede Montagnini oa posubl e brena ? Gwechall n'o peuz ket, Aotrou Clemenceau, great kement a faë var arc'hant Cornelius Herz !! Ar pez a ranker lavaret a-vad, eo e oa ar c'hannad Montagnini re droet var ar politik, hag e tremene e amzer o c'hoari gant an tan... Ar c'houarnamant a embanno prestik e baperou : kalz a draou kurius a vo kavet enno, hag a daolo eur sklerijen nevez var ar brezel vraz ha dibardon diskleriet etre rouantelez Rom ha renadur ar Republik.

PAGAN.

De l'organisation d'Ecoles professionnelles

Point n'est besoin d'être fort comme la baleine à Jonas pour ingurgiter chaque jour une de ces personnes que le bon peuple de France appelle "curés".

Il serait sans nul doute plus profitable de s'occuper des ouvriers, qui, au bout de leur carrière de labeur utile, où la lutte pour la vie a été souvent remplie de déboires, se présentent pour faire reconnaître leurs légitimes besoins basés sur des droits incontestables. Oui, nous touchons en effet à une partie intéressante du fameux débat social, et elle mérite une solution aussi satisfaisante que possible.

Seulement un adage bien connu « Là où a passé le père, passera bien l'enfant », me remet en souvenance tous les troubles, délits et crimes, qui, produits en majeure partie par des adolescents, presque des enfants, agitent profondément toutes les couches sociales et principalement les milieux où l'instruction et l'éducation ne marchent pas de pair pour conduire et maintenir l'individu dans la voie du bien et de la Justice.

Nos meilleurs sociologues trouvent dans ce désaccord entre l'enseignement et l'éducation le profond relâchement aboutissant à une démoralisation qui, si l'on n'y prend garde, ne fera que s'accentuer.

Où le mal devient le plus intense, c'est dans les villes.

Comme disait récemment un publiciste excellent, l'instruction primaire obligatoire, pour faire sentir tous ses bienfaits, aurait besoin d'une application sévère, qui n'est pas suivie. Le vagabondage de l'enfance, d'abord intermittent, puis habituel, prépare mal l'enfant bientôt adolescent à un sérieux apprentissage. Nous savons que les instituteurs font leur possible pour obtenir les meilleurs résultats au point de vue de l'assiduité, mais ils sont loin d'être suffisamment aidés en cela par les parents qui se désintéressent trop de la surveillance de leurs petits, et par la police dont le devoir serait, après en avoir observé dans un état de liberté habituel, d'interroger les parents.

En cas de manquement, soit par la négligence ou la faiblesse des parents, soit par vice chez l'enfant, l'autorité interviendrait, au moyen de lois essentiellement humaines, pour moraliser cet être abandonné et lui fournir une direction psychologique d'où pourra sortir une conscience tournée au bien.

Une fois arrivé à ce point, l'adolescent pourra dire avec l'adage précité : « Mon père ayant acquis par une vie privée honorable des droits à la Justice sociale se résolvant soit par une retraite, soit par tous autres modes de considération, je tiens à les acquérir moi-même. »

Pour y parvenir, plusieurs moyens sont préconisés :

Indépendamment de l'instruction primaire inscrite dans nos lois comme obligatoire jusqu'à un certain âge, l'éducation populaire comprend des cours d'adultes et des conférences. Est-ce suffisant ? Non, au sortir de l'école, l'adolescent devrait suivre des cours professionnels dans des écoles spéciales que beaucoup de départements qui en sont dépourvus pourrait fonder.

Mais me dira-t-on, et le nerf de la guerre, où sera-t-il trouvé ?

D'abord nombre d'œuvres qui récoltent une abondante moisson de souscriptions privées sont loin de valoir celle du bon apprentissage professionnel, et il n'est pas douteux que chaque citoyen cotiserait pour celle-ci, agissant en cela dans un esprit louable de solidarité et de mutualité sociales, puis chaque commune inscrirait à son budget une somme annuelle proportionnelle à ses moyens. Le département viendrait ensuite avec le concours de l'Etat, permettre de donner une légitime consécration à cette opération qui ne peut que régénérer et rendre plus riche, parce que plus productible, le domaine social, qui, faute d'une alimentation intelligente et continue, tendrait sinon à disparaître du moins à s'amoindrir. Je ne parle ici que pour mémoire, parce qu'éventuels, maistrès probables, des dons et legs qu'une œuvre aussi méritoire ne manquerait pas de s'attirer.

L'on va sans doute me demander : Où installerez-vous ces Ecoles professionnelles ? La réponse est simple. Où a-t-on installé les lycées, les collèges, les écoles spéciales d'instituteurs et d'institutrices, par exemple, toutes les autres écoles en un mot ? Là ou il y avait de la place, et quand il n'y en avait pas, il en était créé. Eh bien, ici, il y lieu d'agir de même.

L'Etat vient de se reconnaître des immeubles auxquels il compte changer de destination, dit la rumeur publique. Pourquoi, étant donné son désir de vulgariser, de rendre plus populaires les moyens honorables de lutter dans la vie, n'affecterait-il pas un ou plusieurs de ces immeubles, suivant les besoins qui seraient au préalable pressentis auprès des intéressés, à la création d'écoles d'apprentissage professionnel ? Les avantages seraient incontestablement multiples, et sans les énumérer, contentons-nous d'y voir une gradation de plus dans l'acheminement du jeune écolier à l'ouvrier confirmé, qui, avec ses autres concitoyens, se trouvera plus préparé à une bonne entrée au régiment.

Dans le même département affecterat-on un ou plusieurs immeubles à ces écoles ? Plusieurs, car les professions sont multiples ; certaines d'entr'elles deviennent prédominantes dans telle ou telle région et beaucoup sont communes à toutes les circonscriptions de ce département. Il serait sans doute impossible de rattacher à chaque canton une de ces écoles professionnelles, mais pourquoi ne pas en admettre au moins par arrondissement ?

Les communes qui apporteraient un contingent à la création de ces écoles seraient appelées à en profiter dans une mesure qui pourrait être basée : 1° au point de vue du nombre d'élèves admissibles, par la cotisation privée et la subvention annuelle ; 2° au point de vue du mérite des élèves, par un concours qui se passerait à la sortie de l'école primaire, en tenant compte des places libres pour telle ou telle profession.

Je crois pouvoir me résumer en disant que le bon apprenti fera le bon ouvrier et que le bon ouvrier sera le plus méritant à la retraite et à tous autres modes d'immunités, de distinctions et de considération. D'ailleurs que fait lui-même l'Etat ? A bon fonctionnaire, bonne retraite, sans parler, entre temps, de gratifications.

En créant utilement cette œuvre pour l'écolier devenu adolescent, la République aura fait un grand pas vers le Peuple et lui aura grandement appris son désir de le faire libre.

IWAN.

Echos et Nouvelles

Le Centenaire de Cambry

Le Centenaire de Cambry, le premier président de l'Académie Celtique, l'auteur du *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794*, sera célébré à Montfort-l'Amaury, le 2 juin, à l'occasion du 9e Pardon d'Anne de Bretagne.

La Couronne d'Ajoncs sera imposée aux auteurs des meilleurs poèmes, français ou bretons, écrits sous ce titre : *Cambry et le Finistère*. Adresser les manuscrits (50 vers maximum, aucune allusion politique ou religieuse), jusqu'au 26 mai, au docteur Gaboriau, Paris, 61, Boulevard Haussmann, les communications, au Pentyern Léon Durocher, 15 rue du Dragon.

Nos troupiers votent pour le maigre

Jadis, l'ordinaire de chaque unité donnait, le vendredi saint, aux soldats un repas maigre, d'autant plus apprécié par eux qu'il était généralement plus copieux, plus soigné et comprenait des œufs et du poisson. Toute dérogation au régime un peu monotone de la soupe, du bœuf et des pommes de terre est en effet agréable, car à la caserne, comme ailleurs, on apprécie la variété.

Cependant, vendredi matin, à 1 heure où les provisions étaient faites et le poisson commandé, une dépêche ministérielle parvenait dans tous les régiments prescrivant aux colonels de laisser les hommes libres de manger à leur gré, gras ou maigre le vendredi saint. Or, les marmites régimentaires ne sont pas suffisantes pour faire cuire à la fois des aliments gras et des aliments maigres. L'ordinaire d'une compagnie n'est pas comparable aux bouillons Duval. Le poisson acheté avant l'arrivée de la dépêche ministérielle devait être apprêté et servi. Si quelques hommes se sentaient blessés dans leurs sentiments anticléricaux en mangeant, le vendredi saint, un repas maigre qui serait le bienvenu, par exemple mardi de la semaine prochaine, il fallait leur donner satisfaction en achetant un peu de charcuterie.

Jeudi saint donc, les sergents-majors ont consulté leurs hommes dans un plébiscite d'un nouveau genre. Quels sont (telle fut la question) pour et ceux qui désirent faire gras le vendredi saint ?

Unanimement et dans toutes les garnisons, les hommes ont réclamé le repas ordinaire maigre.

Les lâcheurs de morts

Il est arrivé à beaucoup de voir deux ou trois individus prétendus esprits forts se détacher de la foule, à la porte même de l'église et pendant que le funèbre convoi stationne sur le parvis de l'édifice religieux, s'en aller, fiers de leur acte, boire un verre au café du coin ou achever de culotter une pipe, en attendant que le cercueil ne réapparaisse au coin de la rue, pour être définitivement enfoui à la Cité des morts. Alors, ces forts esprits, imbus de laïcité déplacée, réintègrent leur place au cortège.....

On ne fera croire à personne que de pareilles mœurs sont le propre de gens possédant le sentiment des moindres convenances à observer, et de la plus élémentaire politesse envers les membres de la famille du décédé. Ceux qui croient intelligent de se livrer à ce petit jeu incongru de scepticisme manquent, ni plus ni moins, du savoir-vivre ordinaire qui ordonne, dans une circonstance comme un enterrement, de s'abstenir de manifestions capables de froisser dans leurs sentiments les plus chers les familles endeuillées.

Ajoutons aussi que le vrai Sceptique n'a pas plus peur d'entrer dans une église que dans tout autre lieu. Les lâcheurs de morts sont tout uniquement des poseurs de prêtrophobie.

Pourquoi des robes ?

Puisqu'il est question de réforme démocratique, pourquoi ne supprimerait-on pas le costume suranné des hommes de loi ?

Est-il bien utile, pour renforcer un jugement, basé sur le bon sens et sur la loi, que le juge soit costumé ?

Les paroles d'un avocat auraient-elles moins de poids, s'il s'habillait comme tout le monde ?

La vérité est qu'on veut ainsi conférer, aux gens de justice, un prestige particulier aux yeux du Vulgaire. C'est une mise en scène destinée à impressionner le Justiciable. Il doit se tenir petit au regard de ces Toges et de ces Toques.

Son veston de cheviotte se fait respectueux en frôlant les robes majestueusement ondulantes de ces hauts personnages.

— Supprimer la robe, me disait un avocat, vous n'y songez pas ! Avec vos satanées idées modernes, les plaideurs se croiraient nos égaux, si on ne leur en imposait par cet artifice de toilette.

Toute la moralité de la question est là.

L'idée d'égalité n'est pas acceptée chez nous sans résistance. On ne lui ouvre pas la porte comme à une amie. Il faut qu'elle brise encore bien des serrures avant d'avoir conquis son droit de cité.

Un juge n'est pas seulement le serviteur de la loi, il ne suffit pas d'exercer un mandat objectif. Il faut que sa personnalité domine celle du plaideur.

Ceux qui pénètrent dans sa maison ne s'adressent pas à un égal, mais à un supérieur.

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 19

Le Portrait de la Chambre Rouge

par Pierre D'ARLAY

— Quelle folie ! répondit impatiemment Mme Pluchot ; pensez-vous qu'Huguon permettrait à un percepteur, sans le sou, de lever les yeux sur sa fille !

— Le comte de Boisgenest refuserait d'abord, je le crois, mais l'autre aurait des alliés dans la place. Connaissez-vous la chanoinesse de Germandré ? Elle peut influencer Mlle votre nièce.

— Je voudrais voir qu'une influence quelconque essayât de circonvenir Rosenn ! répondit Mme Almaïde à si haute voix que le docteur, son voisin, emporté par une description imagée des environs, au temp des forêts druidiques, se retourna pensant qu'elle le questionnait.

— Je vous écoute, docteur, répondit très à propos l'habile femme ; je disais que Rosenn m'avait parlé du changement apporté par les siècles sur les côtes de Bretagne.

Rosenn admira la mémoire de sa tante ; mais Yvonne, que sa place à la droite du comte, rapprochait de M. Lemarchais eut envie de sourire. Pas un mot de la conversation précédente ne lui avait échappé.

— Nous causerons plus tard, dit Mme Almaïde au financier ; dans tous les cas, parlez aussitôt que possible, enlevez la place le premier. Il faudra compter avec moi d'ailleurs et je connais trop Huguon pour craindre qu'il me mécontente.

Lemarchais, de retour au salon dans la soirée, essaya par une tactique savante de se rapprocher de Rosenn. La jeune fille se garda bien de paraître le fuir. Elle accepta son voisinage et sa conversation comme une maîtresse de maison attentive accueille tour à tour chacun de ses invités. Priée de se mettre au piano, elle y consentit avec grâce, joua, chanta et reçut simplement, sans fausse modestie, les éloges sincères que méritait son talent.

— Cette mélodie est bien insignifiante, Rosenn, observa pourtant Mme Almaïde, trouve donc quelque chose d'un peu plus vibrant, de plus pathétique. Tiens ! la *Prière à Tanit*, de Salammbo, tu la dis à merveille.

— Pardon, ma tante, excusez-moi, je me suis enrouée ce matin.

— Cela t'apprendra à courir dès l'aube. Essaie, voyons ; M. Lemarchais ne peut se faire une idée de ta voix.

Rosenn pensa que rien ne lui était plus indifférent, et le financier, contrarié du zèle maladroit de sa protectrice, dit en s'inclinant devant la jeune fille :

— Ce n'est point un morceau plus ou moins brillant qui peut faire valoir la voix de Mademoiselle. Je reste charmé de ce que j'ai entendu.

Alors souple, séduisant, il parla de ses voyages en Italie et en Allemagne ; des merveilles artistiques aperçues et appréciées en connaisseur. Quelque chose sonnait faux cependant dans cette parole élégante, ces tirades sonores, cet enthousiasme voulu. Il manquait l'étincelle, la lumière irradiant de l'âme, la chaleur apportée du cœur aux lèvres, qui glisse comme un rayon sur les auditeurs.

— Mon cher Lemarchais, j'aurais un mot à vous dire ?

— A vos ordres toujours ; et le financier debout, empressé, suivit le comte Huguon qui, lui offrant un cigare, l'emmena fumer dans le parterre splendidement éclairé par la pleine lune.

Lemarchais semblait un peu nerveux et s'efforçait de donner à sa voix le ton froid et posé, seyant aux conversations sérieuses.

Pour atteindre ce but, comme un artiste presse vigoureusement son archet sur les cordes, afin de briser la raideur du poignet, il donnait libre cours à son admiration provoquée par l'aspect magique du château baigné de lumière pâle, depuis l'aile droite imposante et coquette dans la sveltesse de son style renaissance, passant sur la façade à la lourdeur superbe du moyen âge, jusqu'au vieux donjon grandiose et terrible, dans les lignes sombres de ses pierres moussues.

— Oui, répondit le comte Huguon que la splendeur de sa demeure ne pouvait distraire des pensées qui le hantait depuis le milieu du jour, Penhoël est dans une situation exceptionnelle, mais ce n'est point le moment d'y songer ; votre lettre m'a fort surpris, je l'avoue. Je ne m'attendais pas à la libération immédiate de nos actions. Elle ne devait avoir lieu, d'après les statuts que vous m'avez communiqués, qu'à la fin de l'année prochaine. J'aurais été en mesure alors d'effectuer ce versement sans me gêner ; il me faudrait maintenant recourir à un emprunt et je ne vous cache pas ma répugnance. Je préférerais, je le crois, vendre ces actions même à perte, pour ne pas engager d'avantage le capital.

Lemarchais trembla ; ces actions jetées en nombre considérable sur la place n'auraient aucun cours, et la banqueroute imminente s'accomplirait l'entraînant dans un gouffre plein d'ignominie.

— Vous auriez tort de vous laissez aller au découragement à l'heure d'atteindre le but, dit-il. Ma franchise vous est connue ; j'hésite cependant à vous parler d'un moyen de tout concilier, car un échec me serait bien autrement pénible qu'une perte matérielle. Il se tut attendant une question. Mais le comte, qui pressentait la solution offerte par le financier, voulait le laisser s'expliquer davantage. Celui-ci voyant que le silence de M. de Boisgenest menaçait de se prolonger se décida à parler.

Mme Pluchot est ma confidente depuis que, habitant les Frênes, j'ai eu l'honneur d'apercevoir Mlle de Boisgenest. Sa beauté, son intelligence, le charme répandu sur toute sa personne m'ont subjugué. Vous feriez mon bonheur en agréant la demande que je vous fais de sa main. Je ne voudrais pour sa dot que les actions non libérées dont nous parlions tout à l'heure, et je me chargerais de cette liquidation, heureux de vous délivrer d'un si léger embarras à côté du don que je recevrais.

Vous excuserez, je vous en prie, cette liberté grande de mêler une question d'agiotage à une affaire qui me tient si fort à cœur. Nous autres financiers, nous vivons tellement de ces calculs, qu'ils sont toujours présents à notre mémoire et ne nuisent en rien en notre parfait désintéressement.

— J'en suis persuadé, mon cher ami et vous remercie de penser à ma fille. Elle est bien jeune ; peut-être devrais-je attendre ses vingt ans.

— Renvoyer mon bonheur à deux années ! c'est un terme qui n'est point admis à la bourse.

— Charmant ! charmant ! dit le comte ravi, et ne saisissant rien de l'habileté machiavélique d'une demande faite pour démontrer la parfaite innocence de Lemarchais, et sa confiance en des titres qu'il réclamait, ces titres dussent-ils ne rien valoir dans un avenir prochain.

— Promettez-moi de présenter ma requête le plustôt possible à Mlle de Boisgenest, en l'appuyant de votre approbation.

— Je le promets, mais nous reparlerons de nos affaires quant aux actions.

Lemarchais fit un geste de détachement et d'indifférence.

Après un autre tour dans le parterre, les deux hommes s'avançèrent vers le perron.

— Je puis donc franchir ce seuil, dit le financier vraiment ému, pensant qu'il me sera permis de devenir votre fils dévoué.

— Oui, mon cher ami, dit le comte, oui, pour ma part, et Rosenn, d'habitude, est de mon avis.

VI

Le comte Huguon ne dormit guère dans la nuit qui suivit cette soirée. Il était demeuré pensif, après sa rentrée au salon avec Lemarchais, lorsqu'il venait de l'accepter pour gendre.

Cette union semblait pourtant combler ses vœux ; il l'avait désirée, en l'avouant à Mme Almaïde. Et maintenant qu'elle lui paraissait conclue car il ne doutait point du consentement de Rosenn, je ne sais qu'elle inquiétude s'emparait de son esprit. Peu à peu cependant, à l'égal de tous ceux qui laissent étouffer les objections de leur cœur, il ne vit plus, dans la demande du financier, qu'une heureuse issue pour l'avenir de sa fille.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

Le costume est là pour marquer cet écart hiérarchique.

Voilà pourquoi la robe se perpétue. Elle permet au juge d'appeler le justiciable par son nom de famille sans le faire précéder d'aucun terme de politesse, alors que celui-ci serait vertement reçu, s'il s'adressait à lui autrement qu'avec la formule : « M. le président ».

Le mot « égalité » s'étale sur nos murs dans la trilogie républicaine. Cela ne prouve pas qu'il ait pénétré bien avant dans nos mœurs.

F. J.

BRIAND

Au récent banquet de l'Union des *Bleus* de Bretagne, à Paris, présidé par le ministre Briand, ce dernier, dans un discours très applaudi, a défini ainsi le caractère breton :

« La modération dans les procédés, une certaine habileté même dans la tactique, ne sont pas interdites aux républicains, je dirai même que ce sont eux surtout qui doivent y recourir pour une raison de sentiment d'abord que nous apprécierons, nous Bretons : ils doivent recourir à la modération, faire usage de tolérance à l'égard de leurs adversaires, parce qu'ils sont les plus forts, et qu'ils ont à cause de cela le devoir d'être des plus généreux.

« Tout-à-l'heure, on vous disait que dans le pays de Bretagne, on est porté à des paroles persuasives et douces. C'est très vrai. C'est un des caractères qui font honneur à notre race. Le Breton est indépendant, sentimental, idéaliste ; il a le goût de la liberté individuelle poussé peut-être parfois jusqu'à l'excès ; il n'admet pas la propagande sous la forme brutale. Ce n'est pas par des moyens violents que dans notre pays on pourra parvenir à propager des idées. Mais le Breton n'est pas inaccessible à la douceur, à la force du raisonnement. C'est à vous Bretons, d'employer cette arme, ce moyen, qui est le meilleur et le plus efficace dans notre pays.

C'est, ma foi, fort bien pensé et fort bien dit.

Carnet d'un Breton

Les conférences de Jules Lemaître sur J.-J. Rousseau. — Influence du philosophe génevois sur les écrits modernes. — Sensiblité et déclamation. — Les Girondins. — Les administrateurs du Finistère exécutés à Brest le 22 mai 1794. — Le Fédéralisme et Charlotte Corday. — La jeune fille au XVIIIe siècle. — Quel sens on donnait jadis au mot " Vertu "

Jules Lemaître vient en ces temps derniers d'honorer les lettres françaises par une série de conférences sur l'œuvre de J.-J. Rousseau.

Parcourant une à une les œuvres du philosophe, il fit toucher du doigt à l'élégant auditoire qui se pressait devant sa chaire, tout le mal que fit non seulement au XVIIIe siècle, mais encore aux générations qui se sont succédées jusqu'à nous, l'auteur du *Contrat Social*, de l'*Emile*, de la *Nouvelle Héloïse*, etc. etc.

Très éloquemment, il fit ressortir le caractère de religiosité sceptique, de déisme vague et de sensiblerie, qui, d'un cerveau malade, s'étendit jusqu'à la littérature moderne. Il montra la Société du XVIIIe siècle, adorant sur la foi et l'exemple de Rousseau *la vertu* non dans *la vie*, mais dans la *théorie pure*. Il établit que nos arrière-grands-pères usèrent de leur raison pour demander la *vérité* non aux faits, mais à elle-même.

Il faut l'avouer. Nulle époque ne se targua davantage d'expérimentation et nulle n'en fut plus dépourvue. Qu'on eût de la simplification, de l'abstraction, de l'analyse, de la déduction, on était satisfait. Les idées "à priori" qui ne reposent que sur la sensibilité, en arriveront un jour par une évolution fatale à prendre corps dans une tête jacobine. De l'aimable incrédulité des grands seigneurs et des grandes dames, le jacobin passera très aisément au fanatisme qui se traduisit par la Terreur il y a cent ans et qui aujourd'hui est devenule sectarisme.

De Jean-Jacques également, viendront ces périodes déclamatoires dont sont empoisonnées les meilleures œuvres du XVIIIe siècle, et qui marquèrent de leur cachet non seulement un Bernardin de St-Pierre, mais encore Châteaubriant lui-même. *René*, *Atala*, *Le Génie du Christianisme* sont frappés au coin de cette sensiblerie maladive dont pas un bourreau de 1793, dont pas une victime, ne se seraient départis au plus tragique moment. Les proclamations de Bonaparte aux armées n'en sont point exemptes.

Et cependant, il n'est pas niable que l'œuvre du philosophe génevois n'ait fourni aux héros de cette sanglante époque, une grandeur d'âme qui si elle ne suffisait pas à les maintenir dans la voie de la vérité et de la justice, contribua pourtant à leur donner devant l'inexorable fatalité, ce stoïcisme antique qui honora particulièrement les Girondins.

Il est de ces causeries que peut, de temps à autre, permettre aux journalistes le repos des vacances. J'esquisserai un jour à grands traits l'intéressante physionomie de ces administrateurs du Finistère, petits gentilshommes, bourgeois ou gens du Peuple, qui avec les Expilly et les Kergariou, tombèrent à Brest, le 22 Mai 1794, sous le couteau de la guillotine pour la cause de la France fédérale. Jamais un breton ne pourra se défendre d'une admiration attendrie pour ces gens honnêtes, qui osèrent lever l'étendard de la révolte contre la tyrannie de la Convention Nationale et de la Commune de Paris !

N'agissaient-ils pas en effet, sous la poussée de l'instinct régionaliste et particulariste breton, qui avait déterminé quelques années auparavant, la Bretagne à sonner pour toutes les provinces de France, les matines de cette Liberté qu'elle possédait elle-même depuis des siècles ? Et leur patriotisme ne se mariait-il pas harmonieusement à cette fraternité des peuples prêchée par J.-J. mais qui pour eux ne pouvait dégénérer en fusion totale ? Hélas ! ils ne réussirent point. Un an après la défaite de Vernon, (13 Juillet 1793) les idées girondines, filles méridionales et inavouées des antiques traditions bretonnes d'indépendance, étaient vaincues dans le Finistère, comme elles l'avaient été dans la Gironde elle-même et dans la Normandie.

Cette dernière province, fit pour leur réussite un effort considérable. Elle produisit une héroïne, que l'on ne peut s'empêcher d'aimer malgré son erreur. Tuant un tyran, elle crut frapper à la tête la centralisation révolutionnaire. Elle se trompa. Soit ! Mais son geste en est-il moins beau ?

On sait qu'après le 2 Juin 1789, les Girondins proscrits, Buzot, Pétion, Barbaroux, Guadet et Louvet, se réfugièrent à Caen. Là, ils trouvèrent plus qu'un appui moral. Ils trouvèrent des hommes et de l'argent. J'eusse voulu retracer ici le tableau de la société provinciale de l'Ouest dans les premières années de la Révolution. Mais l'espace dont je dispose est limité. Entrons cependant, chez Mme de Bretteville. Là, nous trouvons sa nièce. C'est une jeune personne aux cheveux cendrés, aux yeux bleus, au teint blanc par lesquels elle demeurait parée des grâces de la femme, mais qui n'avait plus ni préjugés ni fausse pudeur. Elle se trouvait ailleurs dans le même état d'âme que la plupart de ses contemporaines.

Charlotte de Corday d'Armans, descendait de Marie Corneille, l'une des sœurs de l'auteur de *Cinna*. Née en 1768, au manoir des Ligueries près d'Argentan, elle fut élevée à Caen en l'Abbaye-aux-Dames. C'était un de ces couvents aristocratiques, qui gardait plus de fenêtres ouvertes sur le Monde que sur l'Eglise. Charlotte en sortit de bonne heure. Son père, gentilhomme pauvre et veuf, avait embrassé les idées nouvelles, et lui laissait toute liberté. Elle fut elle-même sa propre initiatrice. Réfléchie et sérieuse, tendre mais sans faiblesse, elle fait sa lecture des « Grands hommes de Plutarque », quand ce n'est pas de la « Nouvelle Héloïse » ou, des « Bergeries de Florian ». Elle cherche à se rendre compte des problèmes dont l'énigme tourmente toutes les cervelles. Elle se pose des questions sur Dieu, l'immortalité de l'âme, le mystère de la destinée humaine. Quel singulier temps que celui où l'on peut répondre à cette demande : « A quoi pensent les jeunes filles ? — Elles analysent leurs sentiments, tâtent leurs cœurs, sondent leurs âmes, étudient leur esprits...

Que cherchent-elles dans la Nature ? Des Fleurs ! — Non ! filles de Jean-Jacques, elles y cherchent des preuves de l'existence divine. — Considèrent-elles leur visage dans un miroir ? — Non ! elles considèrent mentalement leur image morale. — S'inquiètent-elles de leurs amours ? — Peut-être ! mais surtout de la prépondérance et de l'équilibre de leur *Moi* intérieur. A leur clavecin quelles variations modulent-elles ? A peine les derniers airs chéris de la Révolution ! C'est surtout devant l'écritoire qu'elles s'exercent sur le dernier thème psychologique à la mode.

« *La Confession du Vicaire Savojard* ». « *L'Emile* «, « *le Contrat social* » furent les livres préférés de Charlotte. M. Casimir Périer, père du défunt président, a publié naguère, sa correspondance de jeune fille, avec une amie de couvent Mlle de Forbin-Janson. On y voit poindre en une aube encore pâle et incertaine, les idées et les sentiments qui éclateront plus tard au rouge midi de sa vie, et lui feront tirer de son sein virginal le poignard de Plutarque et des héros de son ancêtre Corneille.

Celle que Pétion, l'ex-maire de Paris, appelait la belle aristocrate, était une républicaine. Républicaine de sentiments plus encore que d'idées, enthousiaste et chimérique plus que politique et pratique. Celle-là, J.-J. l'avait bien créée à son image et par delà la tombe son esprit vivait bien en elle ! Mieux conseillée elle eut choisi une autre heure et une autre victime que Marat. Elle n'eut point cru le 13 Juillet 1793, immoler dans ce sombre fou, la tyrannie elle-même. Cet acte ne lui laissa pas de remords. Elle crut bien faire.

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud ! copiait-elle dans le grand Tragique, son aïeul en un billet écrit à son père la veille de son exécution.

Il y a dans cette attitude, dans celle des infortunés administrateurs du Finistère, tombant sous le couperet de Ance, dans celle de la plupart des victimes de la Terreur, une grandeur d'âme indéniable.

Or, cette énergie déclamatoire, mais sincère, n'en est pas moins une énergie. Elle n'est pas due seulement à Plutarque ou à Corneille. Elle porte un cachet plus particulier. La sensibilité de Rousseau, l'enveloppe comme d'une touchante auréole. Cette sensibilité n'eût pas à mon avis pour seul résultat d'engendrer des victimes neurasthéniques et des bourreaux ivres de sang. Elle fit mieux. Elle para souvent de jolieesse et de coquetterie ce vieux mot de « Vertu », à qui l'ancêtre de Charlotte avait voulu restituer dans notre langue le sens qu'il avait dans le latin : « Courage, force morale, pratique du Devoir ». Le XVIIIe siècle et J.-J. le comprirent à leur façon. Avouons que ce ne fut pas toujours sans grâce !

LÉON LE BERRE, Abalor.

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du 27 Mars

Voici le texte de la nouvelle loi sur les réunions publiques. Il est définitif :

ART. 1er. — Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, pourront être tenues sans déclaration préalable.

ART. 2. — Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois du 30 juin 1881, 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907.

ART. 3. — Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi et celle du 2 janvier 1907 seront applicables à l'Algérie et aux colonies.

MM. Constans et Barrès développent leurs interpellations sur le déplacement du général Bailloud, commandant en chef le 20e corps d'armée.

On se rappelle que le général avait, dans un dîner, prononcé une allocution jugée en haut lieu provocatrice à l'égard de l'Allemagne.

Naturellement, les socialistes donnent raison à Picquart, et l'approuvent par 329 voix contre 148.

M. Michel député des Bouches-du-Rhône, réclame la nomination d'une commission d'enquête sur la catastrophe de l'*Iéna*. M. du Halgouët, député d'Ille-et-Vilaine partage cet avis. « Mais s'écrie-t-il, composez-la de marins et non d'ignorants ! » C'est là le désir de la Nation.

Séance du 28 Mars

Les poursuites intentées aux contrevenants à la loi sur le Repos hebdomadaire seront suspendues et on arrivera ainsi à l'apaisement.

M. Thomson assure M. du Halgouët que les secours à distribuer aux familles des victimes du *Iéna*, le seront promptement.

L'amiral Bienaimé, prend ensuite la parole.

Il est grand temps, dit-il, qu'on établisse les responsabilités dans de pareils malheurs, qui depuis deux ans nous ont coûté 258 morts, 58 blessés, 84 millions de francs.

Il fait ensuite le procès de certaines incapacités promues à de hauts commandements, et s'étend, surtout, sur la mauvaise organisation des services maritimes qui s'ignorent les uns les autres. Le génie et l'artillerie se trouvent en effet, en désaccord complet. On ne sait ni ce qu'on veut, ni ce qu'on fait. On fait croire à la Nation que tout va bien, et des navires que l'on croit très rapides, ne font pas du 12 à l'heure, témoin celui du commandant Bruchard.

Les officiers ne peuvent pas se faire entendre du ministre. La peur d'être blâmés en haut lieu, retient la vérité sur leurs lèvres. De plus, dans les bureaux, l'incompétent civil envahit de plus en plus.

Voici ce que, quelques jours avant sa mort, écrivait à l'orateur le brave commandant Adigard :

« De plus en plus les marins sont mis de côté, sont déclarés incompétents. Le jour où, avec ce matériel, ils seront rossés, on les traitera de propres à rien et on les condamnera à mort.

« Tout cela est bien triste et me fait, de plus en plus, penser à m'en aller pour ne pas prendre de telles responsabilités devant l'avenir. »

L'orateur conclut au vote des lois organiques de la marine, donnant aux officiers de mer la part d'autorité qui leur revient en vertu de leurs responsabilités. Autrement, c'en est fait de la marine !

M. Le Bail député de la 2e de Quimper, ne voit pas la nécessité d'une commission d'enquête, puisqu'il y en a déjà une nommée par le Sénat.

Comme l'amiral Bienaimé, M. le Bail déplore l'ignorance absolue où sont les uns des autres, les différents corps de la marine.

M. Thomson donne des explications techniques sur la catastrophe. On y parle beaucoup d'appareils frigorifiques. Tout cela est bel et bien. Mais nous croyons que MM. Le Bail et Bienaimé sont entrés dans le vif même de la question, beaucoup plus que le ministre. Le mal est dans l'incohérence et pas ailleurs.

Un ordre du jour de blâme, déposé par l'amiral Bienaimé est repoussé. La commission d'enquête de vingt-deux membres parmi lesquels figurent MM. Hémon et Le Bail est votée.

Puis la Chambre s'ajourne au 7 Mai.

Ar gwir trec'h d'ar gaou

Dimeurz, ar pez brezonek-ma a zo bet c'hoariet en bourk ar Sent.

Eur pez brezonek, en daou arvest, *ar gwir trec'h d'ar gaou*, gret gant ar barz Ab-Alor, a zo bet c'hoariet dimeurz gant eur strollad potred iaouank deuz parrez ar Sent, kanton Gourin.

Petra eo ar pez ?

Ar pez-teatr-ma a zo great en zell deuz ar vro, da lavaret eo da ziskuez d'ar bobl ar gwall efejou a zo o taremprédi an Estranjourien gall, hag o lezel anezo da c'hourc'hemenni varnomp. Lakeet zo, an eil kenver egile, daou zen, eur Gall diroll, diskrupuill ha dizoue, deut da veza maër var eur barroz vreizad, hag eur Breton iaouank, enebour d'ezan, hag a zeu da zigerri daoulagad e genvroiz dallet.

En dro d'an daou bersonaj kenta, eur bochad re all a vev hag a ro buez d'an histor.

Pere eo an Aktourien ?

Evid c'hoari ar pez-ma evel eo dleet, a zo ezom tud barrek ha disket, ha var ar poënt-ze, ne oa ket a voien da gaout gwelloc'h evid Paotred ar Sent. An dud iaouank-ma a zo pemzek bennag anezo. Sethu ama en berr-gomziou penoz int en em formet. Brema zo seiz vloaz, Pol ar Gwern, neve deuet deuz ar servich, e-lec'h ma oa muzisian, a lakeaz en e zonj kroui eur stroll-vuzikerien en bourk ar Sent. Kaout a reaz tri pe bevar da gomanz, hag en neubeud amzer, e oa disket re all, pere a zeuaz, gant instrumanchou a beb giz, da veza eur *Fanfare* deuz ar re wella. Mez ne oa ket awalc'h d'ar botred iaouank speredet-ma pleal deuz muzik, hi a lavaraz e vije mad kas ar Brezonek hag an Teatr da heul ive, hag hi eta dustu da grigi da ziski trajediou brezonek.

Enor ha trugare d'ê ! Pebez mez d'ar c'hoz dioded troet da c'hoari gallek en hon c'heariou a Vreiz-Izel ma welchent penoz eo kapabl Paotred ar Sent, ia, gant o brezonek, da rei kentel d'ê penoz diluia kuden ar c'homziou var an teatr, kenkoulz hag aktourien a vicher !

Hanvomp ar c'hoarierien kalonekma : Jean Bodet, sekretour an ti-kear, en rol *Alan Goz* ; Loeiz ar Roux, labourer-douar ha mab da vaër ar Sent, en rol an *Aotrou Glen, potr Partz ;* Loeiz ar Bris, en rol *Herveik ar mevel ;* Loeiz ar C'hras, en rol *Yan ar Barz*, den iaouank breton : Jan-Mari ar C'hras, en rol *Loetzik*, mab Alan ; Kaour Charpentier, en rol *Jozeb Koz ;* Jan ar Bomin, en rol *Perik*, potr-saout ; Guillou Charpentier, en rol *Jakez ar Goff*, kalvez ; Renan Mahé ha Samul Cadou, en rolou an *archerien*.

An digemer great d'ar Varzed

Ha moïen zo da ober eur gouel breton heb barzed ? Na gredan ket, ha person ar Sent, an Aotrou enorabl Couturier, n'her c'hrede ket ken neubeud. Ze zo kiriek en doa kaset beb a bedaden da Varzed Keraez ha da re an Oriant da zond da weled ar pez, ha da zibri o lein er presbitor. Deuz Keraez e teuaz oberer ar pez, Ab-Alor, hag e vignoned Taldir ha Pagan. Deuz an Oriant, e teuaz Andreo Mellac, rener *Dihunamp*, ha Loeiz Herrieu, barz karet ar Wenedourien.

Ar re-ma en em gavaz, da greizte, deuz taol ar Breizad mad a zo person ar Sent, asamblez gant an Aotrone de Boissieu, depute an eil loden-vro a Bontivy, ar Bouar, noter ebarz Gourin, Chevalier, apotiker, hag eun neubeud beleien, re ar Faouet, Gwiskri, Sant-Michel-Priziak, Gourin, Sant-Inan.

Ar pez

Da ziv heur, e komans ar pez, en eur sal vraz euz skol lipr ar merc'hed, en pehini a zo bodet tri-c'hant-hauter a dud.

Ar muzik, renet gant an Aotrou person e-hunan, a zigor ar jeu dre eur soniri deuz ar brava. Dustu goude, *Bro goz ma zadou*, hag an holl 'n o zao ha diskabel. Goude, eur son dudius savet gant Pol ar Gwern, barz ar Sent, var ar *Brageier ber !* Hag ar c'henta arvest deuz ar pez-teatr var-lerc'h.

Da betra rei c'hoaz meuleudi da aktourien ar Sent ? Awalc'h a vo lavaret eur wech da vad penoz n'euz ket re d'ê neblec'h all a-bed ; great o deuz enor da Vreiz ha d'ê o-hunan. Great o deuz enor ive d'an oberer, pehini a zo bet lawen braz o weled e zonjezonou distroet ken mad. Taldir ha Herrieu a zo bet red d'ê kana beb a werz, hag ar c'hoari a zo echuet var dro pemp heur dre ar *Sao Breiz-Izel* hag eur bom muzik.

Trinkomp !

Pelec'h a vo kavet Bretoned hag a ieï an eil da di egile heb plega an ilin ?

A-boan ma oa fin d'an teatr, e oa pedet an aktourien, ar varzed hag eur bern mignoned all, gant an Aotrou de Boissieu hag ar barz Ab-Alor da vond da derri o gouk d'eun neubeud boutailladou ebarz en ti Teofil ar Gwern, hostiz. Eno zo bet kanet ha diskanet c'hoaz, ha depute ar c'hontre en deuz great eur brezegen c'hallek, hag e tizroomp ama :

M. de Boissieu remercie l'auteur et les bardes présents qui se consacrent avec tant de dévouement à l'œuvre vraiment populaire du théâtre breton. Il félicite les acteurs du Laint, qu'il est fier, comme député de compter dans sa circonscription. Il souhaite de voir leur exemple suivi par d'autres communes encore, afin que la Bretagne conserve son originalité nationale. Il ne désespère pas de voir les efforts des régionalistes couronnés de succès. Le régionalisme est une theorie qui s'impose aujourd'hui à tous les esprits soucieux de décongestionner la France, centralisée par Napoléon dans un but d'unité, louable alors mais qui aujourd'hui, n'a plus sa raison d'être. Il faut redonner la vie à la province il faut qu'elle puisse gérer elle-même les affaires qui la touchent. On parle beaucoup dans les couloirs de la Chambre d'un projet de division de la France en régions et de suppression des départements. Des députés de tous les partis se rallient à cette idée. Il n'est que temps qu'on s'occupe de la Bretagne en particulier. En certains endroits un vent de mort semble avoir soufflé, et les Bretons paraissent endormis, oublieux de leur passé, en marche vers la banalité. Ils ne cultivent pas assez leur langue qui peut-être pour eux le Véhicule d'un art vrai et utile. Ne trouvant pas au pays ce que son idéal désirerait, le Breton émigre vers les centres, et abdique sa liberté pour gagner plus. Mais que sert de ramasser de l'argent au prix de travaux aussi pénibles que ceux des usines et des mines ? Mieux vaut rester au pays : les campagnards ignorent leur bonheur, mais des initiatives comme celles des jeunes gens du Saint, contribueront à leur faire trouver le pays plus attachant et plus aimant ; ils y resteront et verront, par l'union de tous, le bonheur général s'accroître. M de Boissieu termine en exaltant le patrotisme local des Bretons. Des applaudissements nourris saluent ce discours improvisé qui a produit la meilleure impression.

Ar c'himiad

A-benn kimiadi gant brezonegerien ar Sent, ar Varzed a oa pedet gante da zont da eva eun tassad kafe en ti eur mignon. Ar sal a oa leun. Eno oa 'n em gavet an Aotrone Cras, Konsailler arrondissamant, ar Roux, maër, ar muzisianed hag ar c'hoarierien hag eur toullad kamaraded ha kamaradezed d'ê. Pephini zo eat d'ei dre e zon ; Pol ar Gwern, Loeiz ar C'hras, Loeiz ar Rouz Taldir, Herrieu, o deuz dispaket o c'haëra gwerziou, hag ar Pagan, en eun neubeudik komziou a brepoz, en deuz lavaret kenavo d'an holl, en eur soueti hag en eur esperout kaout c'hoaz ar bijadur d'en em gavet asamblez gantê arok nemeur.

An devez-ze a vo miret dioutan gant an holl a oa eno ar gwella sonj-vad.

FANCH

CHRONIQUE INTERCELTIQUE

PAYS DE GALLES

L'Eisteddfod de Swansea. — Nous avons reçu de M. Thomas Penygarn, Barde-Héraut du Gorsedd Gallois, le motif de la bannière que les Gallois doivent offrir aux délégués bretons à l'occasion de l'Eisteddfod d'août 1907. Cette bannière sera d'un grand prix. Elle comportera : un fonds de moire blanche semé d'hermines, surmonté des trois traits druidiques. Au milieu, sur fonds vert, le champ du Gorsedd, douze menhirs entourant un dolmen ; autour, sur bordure de velours rouge, une devise bretonne, en lettres d'or. Cette bannière sera la propriété de la Corporation des Bardes bretons, qui possède déjà comme autres attributs de prix, deux bannières, un glaive gaulois, la moitié bretonne de l'épée divisée ; une conque, don de M. Le Bihan, père ; et une corne à boire, don des Gallois en 1832, qui est provisoirement en la possession de M. Pierre de la Villemarqué.

AR SERVICHOU-BRAZ

Eur servich braz a vo kanet en iliz Maël-Keraez dar meurz 7 a viz Ebrel evid repoz ene Iwan Louis an Drein. Al lein de ha bla a vo gret en Kervezennek.

⁂

Eur servich braz a vo kanet en iliz Motref d'ar meurz 9 a viz Ebrel evid repoz ene Soaz Tidel, gregar Goff. Al lein de ha bla a vo gret er bourk.

AN DEMEZIOU

D'ar meurz 23 a viz Ebrel e vo eurenjet en iliz Plourac'h, Iwan an Oc'h, gant an dimezel Anna Mari Lucas. Ar lein eureud a vo servijet en Koat-Blok, Plourac'h.

KELEIER

Kerne-Uhel

KERAEZ

Foire de Pâques. — La foire de Pâques, l'une des plus grandes de l'année, s'est tenue jeudi. Le temps pluvieux a contrarié un peu la jeunesse, mais le public était quand même nombreux. Les transactions ont été excellentes pour les bêtes à cornes, les cours continuent à se bien maintenir.

Le cours des céréales est le suivant à ce jour :

Froment, 22,50 à 33,50. — Seigle, 17 à 18. — Blé-noir, 20,50 à 22. — Orge, 16,50 à 17,50. — Avoine, 20 à 21,50. — Foin, 50 à 60. — Paille, 22 à 28. — Cidre, 30 à 40. — Engrais humide pour pommes de terre, 12 fr. 50 les 100 kilos. — Beurre doux, 2,40 le kilo.

Cours des animaux : le kilo vif : bœufs, 1,40 ; vaches, 1,38 ; Taureaux, 1,12 ; veaux, 1,90 ; Moutons, 2 ; porcs, 1,86.

PLOUNEVEZEL

Délits de pêche. — Les nommés Henri Le Vincent, 13 ans, du Petit-Carhaix ; François Loget, 12 ans, du village de Kergroas ; Jean Claude, tanneur à Kergroas, et Louis Quilliec, 17 ans, forgeron au même lieu, ont été surpris samedi, pêchant de nuit, au moyen de lignes de fond, dans la rivière l'Hières, à 500 mètres du village de Kerbiriou. Le poisson pris par les deux derniers a été confisqué et remis à l'hospice de Carhaix. Chacun des pêcheurs s'est vu dresser procès-verbal.

PLOUGUER

Vol. — Dans la nuit du 28 au 29 mars, une pouliche de 2 ans, estimée 400 fr., était volée dans l'écurie de Mlle Marie Corbel, cultivatrice au village de Persivien, en Plouguer. Le 29 mars, le voleur, le nommé Jean-Marie Lozac'h, 23 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Motreff, a été arrêté à six kilomètres au-delà de Langonnet. Mlle Corbel est rentrée en possession de sa pouliche.

HUELGOAT

Fêtes — Le lundi 1er avril, des fêtes ont eu lieu à la gare de Huelgoat-Locmaria. Voici les résultats :

Courses de chevaux. — 1er Manac'h, 2e Le Guillou ; *Tir* : Un mouton à Le Guillou, une poule à Le Gall, un paquet de tabac à Herve ; *Perche :* 1er Hervé Péron, 2e Guillaume Conan ; *Pierre lourde :* 1er Hervé, 2e Conan ; *Danses :* 1er J.-L. Le Guillou et Louise Le Gall, 2e P. Le Cam et Louise Nédélec ; *Chanteurs* : 1er Picard, 2e Guenver.

KASTELLENEVEZ-AR-FAOU

Nécrologie. — Lundi ont eu lieu à Châteauneuf les obsèques de M. l'abbé Guirriec, ancien recteur de Saint-Yvi, au milieu d'une affluence considérable.

Nous adressons à son frère, Me Guirriec, notaire à Chateauneuf et à sa famille nos plus sincères condoléances.

— *Ar groug.* — Dilun, Louis Madec, mevel en Hôtel du Midi, a zo bet kavet krouget deuz eur wezen, en koat Kermoal. An emlac'h-ze en deuz keuziet braz an dud, rag ar paourkez a oa karet gant an holl. Eun intanvez ha daou vugel e lez var e lerc'h.

Feuilleton du Journal " *Ar Bobl* " 4

Historiou a bep sort evid tud a bep oad

Lakeet en brezonek gant Loeiz GOURLET

Loeiz Pennek a zonjaz en traou bet kontet d'ezan, hag o sellout ouz Mona, ar gaëra krouadurez laket gant Doue war an douar, a c'houlennaz digant an tiek koz mar felle d'ezan gwelet eun den iaouank oc'h adkrog gant eur seurt labour.

— Na c'houlenfen ket gwell, eme ar paotr koz ; mez aoun am befe a zigouezfe drouk gantan.

— Warc'hoaz kenta, e fell d'in mont war ziarbenn ar risklou-ze, eme an den iaouank, evid renta d'eoc'h an evurusted kenta, ha dimezi gant ho merc'h mar plij ganti.

— Ho ! na reot ket an dra-ze ! eme Mona, an daëlou en he daoulagad.

— Ha perag 'ta ? a respontaz an den iaouank. Na gred ket d'eoc'h ez oun talvoudek da veza ho pried ?

— Na lavaran ket ze. Na ouzoc'h-hu ket e iefot d'ar maro, ha ne fell ket d'in e varfec'h en abek diouz-in.

— Bezit en peoc'h, Mona ar vuez a zo neubeud a dra evidoun. Rag bete vreman ec'h eo bet trist ha c'houero, hag he c'huitefen heb keuz ebed, paneved am euz ho kavet war ma hent, evel eur vusc'hoarz d'ar vuez.

— Mar n'oc'h ket bet evuruz en ho iaouankiz, eme ar plac'h iaouank, ho kozni, a gredan, a vezo mad. Na glaskit ket ar maro, rag Doue e-unan a zo mestr war ho puez.

Chom a rejont da gaozeal pell 'barz an noz. Netra na c'hellaz e zistrei deuz e c'hoant. Evel eur breizad a ouen, ma oa, diskleria a reaz penoz e ieje da glask loëned ar merour.

***

Epad an noz, Loeiz na gouskaz ket ; chom a reaz da bedi beteg ar gouloudeiz.

Hag o kemer eur penn-baz, e icaz war eün d'ar c'hoat.

War an hent, e kavaz eur c'hoz grac'h hag a c'houlennaz an aluzen digantan.

— Paourkez maouez, eme ar beachour, ho poan a gollit, rag ne m'oun ket pinvidik. Ne chom ganen nemed eur gwennek bennag. A galoun vad, e ran anezo d'eoc'h, rag, me gred, ne mo mui ezom diouto.

— Ha perag 'ta ? den iouank, eme ar c'hoz grac'h.

— Dre ma ean da vrezeli deuz eur c'hornandonez ha deuz eun aërouant, pere na vankint ket d'em laza, evel m'o deuz great da re-all.

— Ha perag se ?

— Evit renta d'eur paourkez merour, e loened bet laëret d'ezan.

— An dra-ze a zo mad ; mez ar merour-ze ha n'en deuz ket eur verc'h iaouank ?

— Eo, Mona koant.

— Ha n'eo ket kentoc'h evid dimezi ganti ?

— Martreze, eme an den iaouank, n'eur vusc'hoarzin.

— Hen divunet am boa, ma mab, rag Mona eo ar gwella hag an dousa krouadurez a c'hellfec'h da gaout war an douar ; ar gwel anezhi a zo awalc'h evit entana kalon eun den. Koulskoude, sellit sklear ha sellit piz war hent ar riskl, rag ar c'hornandonez fall a stegno pechou d'eoc'h, hag an aërouant en deuz dent hag o deuz mac'hagnet kalz a baotred vad.

— Posubl eo, eme ar Breizad ; mez red eo d'in gwelet mod pe vod.

— Pegwir netra na c'hall o tistroï, selaouit mad ar pez a ielan da lavaret d'eoc'h, rag, me ive, a zo eur c'hornandonez hag evel ma 'z oc'h eur paotr mad, me a fell d'in roï d'eoc'h eun ali fur.

Loeiz a drugarekaaz houman gant kalz a levenez, hag a bedaz anezhi d'hen kuzulia.

— Pa vezot digouezet war ribl ar c'hoat, emezi, c'houi a gavo ar c'hornandonez koz, pehini a c'houlenno diganeoc'h ar pez a glaskit. C'houi a responto d'ezhi : Me a zo deut el lec'h-man evit kavout al louzaouen gallouduz da drei ar gwall.

— C'hoantaat a rai diskouez d'eoc'h al louzaouen-ze ; fellout a rei d'ezhi ho lakaat da dremen dirag-hi. Na asantit biken, rag ho puez a zo en riskl.

Rena 'rei ac'hanoc'h war bord eun islonk, en kichen pehini e lavaro d'eoc'h plega evid tapout al louzaouen a gresk etre vein an toull. Abalamour da Zoue na rit ket se, klaskit en ho spered eun dra bennag da respont, mez na sentit ket.

Martreze, evit ho touella, en em gourvezo he-unan evit diskouez d'eoc'h pegen eaz eo an dra-ze d'ober.

Neuze, vo digouezet ar mare da dapout krog ennhi ha da deurel anezhi en toull don goullo. Mar teuit a-benn euz-se, ar pez a hetan d'eoc'h, c'houi a pezo netaet ar bed deuz eun diaoulez kriz meurbed, rag koueza a raïo el leac'h e ma an aërouant, pehini o kemer e vestrez evid eun tam boued bennag, en em daolo varnezhi hag hi drebo.

Goude, c'houi a glasko eur wenojennik demdost, pehini a gas d'an draonien el lec'h an aërouant, teun e gof gantan, a vezo kousket. Mar d'oc'h buan, c'houi en lazo eaz tre !

It eta, ha ra teuio an doueou d'ho sikour.

***

Arog kenderc'hel gant e hent, Loeiz a lavaraz c'hoaz eur beden, hag a ieaz war zu ar riskl heb aoun ebed.

Dalc'het sonj en devoa komz dre gomz deuz ar pez a oa lavaret d'ezan gant ar c'hornandonez, hag a reaz evelse.

Gwelet a reaz raktal ar grac'h kriz o tiwall ar seiz bioc'h bet laëret ganti. Hag a c'houlennaz gant ar paourkeaz paotr petra e oa deut d'ober war he douar.

— Me a glask, emezan, al louzaouen hag a denn ar gwall diwar an dud.

— Deuz, ha me a ziskouezo d'id al leac'h en em gav.

Pedi a reaz anezhi da vond en e ziaraok er wenojennik striz, rag, emezan, n'anavezan ket al lec'hiou distro-man. Hi a sturiaz anezan, en eur grozal, epad kalz a heuriou e-kreiz ar ieot hag ar spern hag a bike e ziouhar d'ezan.

Heb en em glemm, a ieaz beteg an toull don.

— Aman a gresk al louzaouen a glaskez, emezhi, chouk da gorf, ha tap anezhi, mar c'hellez.

— Biken ne c'hellin, emezan, dioustu a gemeran aoun, pa welan an ear goullo dirag va daoulagad.

— Laosk ma-z-oud ! emezhi, penaoz, te, eun den, na gredez ket n'em gourveza war an douar evit tapout eur blanten ? N'out ket talvoudek deuz ar boan am euz kemeret evidout.

— Gwir eo, ne n'oun nemed eur c'hoz tra fall, kleiz, hag heb kalz a spered. Koulskoude, mar fell ganeoc'h diskouez d'in penaoz ober, martreze, kalon a leufe d'in.

— Gwelomp 'ta, kontant oun en abek d'az sotoni. Sell, skramp evelse war an douar, ha deuz tost deuz an toull.

Loeiz a reaz van da ober evel-t-hi ; mez chom a reaz dreg an hini goz, ha pa hi gwelaz war bord an islonk, a dapaz krog ennhi dre an treid, hag hi sklapaz euz e holl nerz en deon an toull bac'h.

Eur griaden spontuz, evel na glevaz den, a oe klevet, eur zorroc'h terrupl, ha trouz an eskern bruzunet gant dent an aërouant a zeuaz beteg-hen.

Ar Breizad iaouank a chomaz evel souezet o welet ar pez a oa digouezet gantan.

Erfin, eun neubeud, oc'h adkemer e spered vad, a glaskaz an hent a dlee e gas etal an aërouant. Kavout a reaz anezan hep re a boan, hag a ziskennaz gant eur wenojen merket ebarz ar roc'h, ha ledan awalc'h evit ar zaout da dremen eno, pegwir treid an anevaled-ze o devoa lezet o merk war an douar.

Heuil a reaz ar wenojen, hag ec'h eruaz beteg toull ar c'havargn. Berniou eskern a welot eno 'tal an aneval vil-ze, pehini a gouske goude beza debret gantan e vestrez. Aze oa o c'hoï e voued, ebarz an abafder ar vrasa.

Ar spont a oa kroget ennan, o welet an aneval louz-ze : bet e oa war ar poent da gemer an tec'h, mez ar zonj deuz Mona, merc'h koant ar merour, a lakaz kalon ennan ; tostaat a reaz, ha gant eun taol penn-baz, e kasaz an aërouant da ruill pelloc'h. Ne oa ket lac'het war an taol. Sevel a reaz war e dreid hag eur glemmaden spontuz a oe klevet, aslavaret gant ekleoiou ar c'hoat.

Loeiz, war e zremm liv ar maro, na lezaz ket d'al loen an amzer d'en em zistrei, hag o skoi varnezan eun eil gwech, hen lac'haz mik.

Pred e oa, rag ar paourkez den iaouank, eur c'houezen ien war e gorf, a gollaz e anaoudegez, hag a gouezaz, dinerzet, e-kichen an aërouant maro.

(Da heul.)

PLOUGUERNEVEL

Kann marvel. — Dilun diveza, daou botr-mat anaveet reiz en Plouguernevel evid bout chikanerien, potred an Even, emgannerien "pur-sang" a oa tommet d'ê, ha c'hoant o devoa da gomandi tout ar bourk. Hint a gomansaz dre hostaleri tal ar gar, ha goude e kendelchont dre ar re-all, en eur grozal an dud, en eur skei var an noriou, kontel en dorn.

An dud, spontet diraké, hag evid harz anê d'ober eur maleur, a zeuaz d'esat dousaat d'ê; prestik e oa en dro d'ê hanter-kant bennag.

François Even a oar deut a-benn anean da genta : mez ar iaouanka, Leon Even, mevel en Kerbrezoz, Ploneve-Kintin, a stourme hag a oe sklapet var e benn kichen mur ar vered; eur gouli a reaz en e ividik hag a roaz ar maro d'ean var an tol.

Darn a lavar e koueaz var e benn var e gontel digor. Var dro 6 heur deuz an inder a oa neuze. Jandarmed Rostrenn a erruaz kreiz an noz, hag a gistionaz François Even.

An Aotrone Sinquin, barner, ha Duval, greffier, a dremenaz devez dimeurz en Plouguernevel evid ren an ankêt.

Lez-varn Gwengamp a zo diskennet var al lec'h dimeurz da noz ha dimerc'her gant ar medisin Corson pehini a neuz dispennet korf an den maro, drek hostaleri Robin.

Daoust ha n'em gaout a rei 'an enklask da c'hout piou zo kaoz deuz maro Even? N'eo ket assur. An teodou a zo minellet en bourk Plouguernevel, hag evid laret gwir, an holl dud asamblez, evid en em difenn, eo a zo respontabl deuz an tol maleüruz a zo erruet.

François Even a zo bet leusket en liberte. Leon Even a zo bet interet dimerc'her da 4 heur.

AR VOUSTER

Eur maro misterluz. — Maro an Auffret koz a'chom bepred eur mister. E vab soudard a zo bet lakeet er prizon, mez ar vrud a lavar n'eo ket hen 'neuz lac'het e dad. Eno zo, a lavar lod all, eur maro naturel.

KALLAK

Forêt en feu. — Le feu s'est déclaré dans la forêt de Marous, appartenant a M. Guiot et à Mlles Lavenant. Ce feu était dû à une imprudence.

ROSTRENN

Concours de pouliches. — Voici les 15 chevaux primés sur les 24 présentés au concours de Rostrenen.

Orette II, Lemoign, Gouarec, 610 fr. en 3 primes ; *Etincelle*, Pennec, Rostrenen, 610 fr. en 3 primes ; *Energique*, Lhermite, Glômel, 550 fr. en 3 primes *Excellente*, Le Gloanec, Gouarec, 155 en 2 primes ; *Elégante*, Donniou, Kergrist. 145 fr. en 2 primes ; *Etincelle*, veuve Trubuil, Plounévez, 140 fr. en 2 primes ; *Eclipse*, Berthelot, St-Ygeaux, 40 fr. *Ecarlate*, Le Roux, Plélauff, 40 fr. ; *Elvina*, Guillou, Maël-Carhaix, 40 fr. — Des mentions honorables avec flots de rubans ont été accordées à *Eglantine*. Le Guen, Mellionnec ; *Ecarlate* Le Roux, Laniscat ; *Eléganee*, Le Floch St-Ygeaux, et *Estella*, Lamoulen, Plounévez-Quintin.

— *Subvention ministérielle.* — M. le ministre de l'Agriculture vient d'accorder la somme de 700 fr. à titre de première subvention à la Mutuelle chevaline du Canton de Rostrenen. C'est encore un motif nouveau pour les agriculteurs d'en faire partie.

DEMANDEZ :

UN ELIXIR D'ARMORIQUE !

(*Grande Liqueur Bretonne*)
Léon WARENGHEM, Lannion.

Kerne-Izel

KORAY

Nomination. — M. Royer, adjudant au 6e régiment d'infanterie coloniale, est nommé à la recette buraliste de Coray.

— *Eun tenn fuzul.* — Fransou Loshouarn, 38 bla, toer en bourk Koray, o veza méo, a neuz leusket heb rezon eun tenn var eur bochad tud iaouank a oa pozet var an hent braz. Louis Cozic a neuz tapet draje en e vrec'h hag en e c'har gleiz.

PLEYBEN

— *Eun briz.* — Yeun Nicolas, 63 bla, mevel en Kerskoarnek, a zo bet ataket pa oa o tont d'ar gear, gant Yeun ar Pach, 19 vla, pehini a ziskaraz anean hag a roaz taoliou baz d'an den koz-ma. Gueguen, mestr Nicolas, a zic'haloupaz en eur glevet trouz, hag a reaz d'ar Pach skampat. Klem zo bet douget.

KEMPERLE

— *Kæpulsion.* — Mercredi a eu lieu l'expulsion des Ursulines de Quimperlé. Les religieuses ont refusé de quitter leur établissement. Cent gendarmes les y ont contraints. Ceux-ci cernèrent le couvent, et chaque religieuse fut expulsée par la force. Les sœurs s'étaient réunies à la chapelle. Les expulsées, accompagnées d'une foule amie, se rendirent ensuite à l'église Saint-Michel où eut lieu la bénédiction du Saint-Sacrement. Les 70 Ursulines de Quimperlé vont se rendre à Beaconsfield (Angleterre), où elles ont acheté une propriété.

HANVEK

Maro an aot. person. — Eur mignon a skriv d'eomp : D'ar sadorn 23 a viz meurz eo maro an Aot. Colin, person Hanvek. Eun niver braz a dud a oa deut d'an iterramant d'al lun 25 a viz meurz, en o zouez, var dro tregont belek.

An Aotrou Colin a zo bet en e veo eur belek santel hag eun den meurbed karantezuz e-kenver an holl. En kement parrez en deuz tremenet, en deuz lezet var e lerc'h ar sonj gwella 'mesk braz ha bihan. Beza oa dreistholl tad ar beorien, mignon d'ar re hag a ve great faë varno gant kemend e dud ourgouillus.

Pa oe kure e parrez Sizun, e plije meurbed d'ezan kelenni ar vugaligou ha konta d'ezo eur rimadel bennag. Deuz Sizun e oa eat da Landevenek er bloavez 1887, hag en 1892 e oa hanvet person Hanvek e plas an Aot. Cloarec. Biken ne vezo ankounac'heat er barrez-ma.

AL LANGUIZ A ZO GWELLAET

Gwelit er 4ed pajen ar gelennadurez evit netra.

Leon

LANNDERNE

Expédition de chevaux. — Il est parti, samedi et dimanche, de Landerneau, 117 bêtes de la race chevaline, provenant de la foire de Berven, d'une valeur de 700 à 1.000 l'une, à destination de : 11 poulains pour Langeais (Indre-et-Loire), 14 pour le Mans (Sarthe) et 25 pour Port-Bost (Espagne) ; 10 chevaux pour Paris, 12 pour Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure, 20 pour Bordeaux ; 25 pouliches pour Langon (Gironde).

— *Chez les émancipés.* — Le Jeudi-Saint, les instituteurs et institutrices du Finistère ont assisté à une grande manifestation anticléricale. 150 « primaires » ont assisté à une conférence pédagogique.

Un banquet gras fut servi le soir à une centaine d'entre eux.

— *Patronage du jeudi et des vacances.* — Voici le programme des séances récréatives, qui seront données le dimanche 7 avril, à 4 heures de l'après-midi, et lundi 8 avril, à 8 heures du soir :

« Le Chevrier d'Alsace » ; — « Halte-là », monologue ; — « Comme Papa », saynète comique ; — « Rominagrobis en correctionnelle » opérette en 1 acte ; — « Un Héros de 12 ans », drame en 1 acte ; — « Mes 28 jours », monologue ; — « Fine Carotte », farce militaire en 1 acte.

Note du Journal. — On serait heureux qu'il y ait quelque numéro en breton.

BREST

Eun nozvez goadek. — Brest a zo arru da veza, dindan renadur ar sosial, kazi ken danjirus pourmenn ennhi an noz evel en karteriou distro Pariz.

Nozvez Sul Fask a zo bet deuz ar regisa tout. Eur soudard deuz ar 6ved Mor, Gaston Dusos, a zo bet toullet e vruchet gant eun taol baionetezen kaset eo bet d'an hospital : e skoer n'eo ket bet anavezet.

Daou heillon a zo 'n em beillet en Rekouranz. Da genta, goude 'n em insulti, e komanschont dre 'n em skouarnata. Dustu, eur gann a oe divizet e vije bet great var gleuz ar fortif. Testou a oe choazet, hag an daou lakipot gant beb a gountel, da gregi an eil deuz egile. Eun neubeud merc'hejou diroll a zalc'he varnezo da c'hoari. Benn ar fin, unan euz an heilloned, lezhanvet Babine, a oe gouliet, hag ar gann a oe dihanet ganthi.

Var dro eunek heur, eun torfed all a zo bet kometet ru Sant-Erwan, kenver gant ar champ de Bataille.

Ar Gall ha Renaud a oa o tremenn eno, pa welchont daou zen, unan azeet var eur bank, hag hen o klemm, egile astennet var an douar.

An hini a oa var ar bank a lavaraz beza Michel ar Bihan, egile, Jules Roulier. Michel ar Bihan a oa toullet e greiz gant eun taol baïonetez ; Roulier a oa bet skoet ive en e galon, maro mik e oa. Doktored hag ajantet a oe klasket, ar Bihan a oa douget d'an hospis.

Sethu ama penoz e oa tremenet an traou. Eun hanter dousen paotred ha merc'hed a oa o tizrei deuz Rekouranz dre ru Sant-Erwan, pa gavchont tri soudart kolonial, Delassus, Trique hag Eano. Disput a zavaz eh ezo merchanz hag ar soudardet a zic'houinaz o gourglezeier hag a skoaz.

E pe du bennag ema an tor, gleet a vije tenna o baïonetezou digant soudarded ar c'holoniou a-benn ma'z eint en ker rag re droet int da esaat anezo var an dud.

Treger

PLOUGONVEN

An tealr brezonek ha Paotred Plouigno. — Sethu ama al lizer a zo digaset d'in a beurz „ Paotred Plouigno "

Plouigno, an eil de aviz Ebrel.

Aotrou rener ar " Bobl "

« Bean meump an enorda drugarekaat ahanoc'h deuz ar meuleudi ho peuz graet ouzomp var ho kazeten „ Ar Bobl " an dri-var-' n ugent ar miz diveza. Eur blijadur vraz en oa groet d'emp, ha d'hon mignoned, gweled an dra-ze ; rag n'omp ket gwall gustum da welet hon hanviou moullet evelse war baper. Kresket eo hon nerz hag hon kouraj o sonjal eman ar Vretoned vad eveldoc'h-houi a du ganemp ; hag esperi a reomp, abalamour da ze, mont c'hoaz var wellat. »

« Disul ganta, de ar " C'hazimodo ", e c'hoarifomp evit an eil gwech " Ar Vezventi " en Plougonven da eun eur hanter goude kreiste ; hag e rafe d'emp kalz a blijadur gwelet ahanoc'h o tont beteg eno, mar bê d'ho polonte, da welet hon zammik c'hoari. »

« Kenavo disul eta, mar teuit, ha trugare d'ech a greiz hon c'halonou. »

C'hoarierien ar " Vezventi "

LOCUNOLE

— *Heureux pays.* — La commune de Locunolé est un pays privilégié. Dans cette commune, qui compte plus de 1,350 habitants, il n'a été enregistré à l'état civil aucun décès depuis le 1er janvier.

Par contre, le nombre des naissances s'est élevé à 17 et il a été célébré trois mariages.

Heureux pays !

TREDARZEK

Pardon. — Ar zul Fask neuz bet lec'h ar pardon en Tredarzek. An ofisou zo bet lidet kaer hag an iliz a oa kempennet deuz ar c'hoantan. Goude kreiz-de ar iaouankiz zo diredet a-leiz deuz Landreger hag ar parroziou divardro. Ar varc'hadourien kraou hag an hostizien o deuz great afferou mad. — Ar lun Fask neuz bet lec'h pelerinach ar labourerien d'an Itron-Varia Traou-Meur en Tredarzek. Ar chapel oa kepennet brao hag an dud zo deut a-leiz da bedi ennhi.

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites de d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Gwened

PONTIVY

Diou gear devet holl. — Daou dan gwall o deuz straket kichen Pontivy en diou gear divar ar meaz, ar Seignant, ha Korn-Hospital. En Ker ar Seignant, eiz ti a zo bet puluc'het : En Ker Korn-Hospital, seitek ti etre kreier ha marchosiou, a zo bet poac'het.

Ar c'hollou a zo braz kenan, var dro kant mil lur. Den ne oa assuret.

HAUTE-BRETAGNE

LOUDÉAC

Les courses. — A l'occasion des courses de Loudéac, le dimanche 7 Avril 1907, des trains spéciaux circuleront entre Carhaix et Loudéac, aux heures suivantes :

ALLER. *Matin* Carhaix, *dép.* 8 h. 29 ; Maël-Carhaix, 9 h. 2 ; Rostrenen. 9 h. 30 ; Plouguernével. 9 h. 48 ; Mûr-de-Bretagne, 10 h. 50 ; Loudéac, *arr.*, 11 h. 35.

RETOUR. *Soir.* Loudéac, *dép.*, 6 h. 50 ; Mûr-de-Bretagne, 7 h. 37 ; Plouguernével, 8 h. 36 ; Rostrenen, 8 h. 48 ; Maël-Carhaix, 9 h. 11 ; Carhaix, *arr.*, 9 h. 34.

A ces deux trains, wagon-restaurant.

BULLETIN FINANCIER

Marché de nouveau faible. La rente française revient à 94.70. Fonds russes lourds. Recul marqué du Rio à 2.135.

Bonne tenue de la Société générale et du Comptoir d'Escompte : par les soins desquels s'effectue le placement des 290.000 obligations 500 fr. 4 0/0, de la New-York New-Haven and Hafforn Cy. Cette compagnie est une des plus importantes et des plus prospères parmi les entreprises de chemins de fer aux Etats-Unis. Ses dividendes, depuis 35 ans, n'ont jamais été moindres de 8 0/0.

Sur le marché en banque, l'obligation hypothécaire du chemin de fer de Goyaz est recherchée à 442.50.

L'obligation Victoria-Minas, qui se traite sur le marché officiel, donne lieu de même à des demandes suivies à 440 fr.

L'action Berck Plage à Paris-Plage accentue son avance à 176. Les obligations du Port de Para sont recherchées comme précédemment aux environs de 468.

Fermeté soutenue des Etablissements Galicher à 246 fr.

Récemment introduites sur le marché, les actions de la Société de Matériel Automobile « Emress » ont donné lieu à des achats suivis ; elles ont progressé à 119 fr. 50.

Les autos Jean-Bart sont soutenus à 117 fr. de même que les Taxautos Electriques à 120 fr.

Parmi les valeurs de charbonnages le plus couramment traitées, il convient de signaler les actions : Hill Top à 46 fr., Buzar à 118.50, et les charbonnages Serbes à 160 fr.

Marché de Paris (la Villette) du 4 Avril.

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Prix du kilogramme Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs...	733	698	1 20	84	70
Vaches..	243	229	99	81	67
Taureaux	89	89	80	68	57
Veaux...	1 103	95	1 26	0 99	75
Moutons	6 163	5 913	1 10	84	73
Porcs....	3 803	3 803	1 30	1 22	1 15

Bœufs, vaches, taureaux : vente en hausse.
Veaux : vente moyenne.
Moutons : vente calme.
Porcs : vente difficile.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

LES 100 KILOS	AVOINES	SEIGLES	FROMENTS	FARINES
Courant.....	20 45	18 25	23 40	29 40
Prochain.....	20 60	18	23 45	29 70
Mai-Juin.....	20 90	17 75	23 50	30 15
Tendance...	calme	calme	calme	calme

BIBLIOGRAPHIE

L'Action Régionaliste, revue du mouvement fédéraliste français, 6e année, n° 3, Mars. — Sommaire : Opinions régionalistes ; la division régionale de la France ; l'Art à l'Ecole ; revue du mouvement dans les provinces ; chroniques, etc.

Directeur : Charles Brun.

La revue est adressée gratis à tous les membres de la Fédération Régionaliste Française, siège, 5, rue d'Odessa, Paris. Cotisation annuelle, 5 francs. Des mieux conçues, des mieux documentées, cette élégante revue doit être chez tout bon fédéraliste.

— *Condition actuelle des Serviteurs ruraux bretons :* domestiques à gages et journaliers agricoles, par Jean Choleau :

Extrait des *Annales de Bretagne* :

« Signalons un très intéressant travail de M. Jean Choleau sur la condition des serviteurs ruraux bretons. Il s'agit de la condition actuelle des domestiques et des journaliers de la campagne ; mais l'auteur donne sur leur condition antérieure d'assez nombreuses indications. Les historiens trouveront dans cette consciencieuse étude d'utiles renseignements. »

Extrait de l'*Action Régionaliste :*

« M. Jean Choleau, secrétaire de la S. E. de l'U. R. B. vient de publier une étude du plus haut intérêt sur la condition actuelle des serviteurs ruraux bretons. Cette monographie, rédigée suivant la méthode de Le Play, et accompagnée de nombreux tableaux statistiques peut passer, à bon droit, pour un modèle du genre. »

En vente : contre mandat de 4 francs, chez l'auteur, à Vitré (I.-et-V.), et à Paris, librairies Champion, quai Malaquais ; Giard-et-Bière, rue Soufflot, 16 ; à Rennes, librairies Plihon et Bahon-Rault.

ON DEMANDE UN VOYAGEUR

pour les environs de Carhaix. — Appointements fixes et commissions.

S'adresser à la Cie " SINGER ", 13, place Souvestre, Morlaix.

L'Ecrémeuse " Hurrah "

est simple, solide, durable, pratique, silencieuse par excellence.

Dans votre intérêt, essayez-la avant d'acheter une Ecrémeuse. Adressez-vous à **F. HENRY, à Maël Carhaix,** qui vous l'offre *gratis* à l'essai pendant *un mois.*

F. HENRY vend également : faucheuses, moissonneuses, brabants, cultivateurs, herses canadienne, tarares, broyeurs d'ajoncs et tous instruments agricoles.

Voulez-vous vivre économiquement ?

Servez-vous
à l'EPICERIE COOPÉRATIVE
CARHAIX, Rue de la Gare, CARHAIX
PRIX DE REVIENT

Produits de première qualité défiant toute concurrence.

CARTES POSTALES

Cette année, nous arrivent de délicieuses cartes Costumes Bretons du pays de Carhaix, Plouguer, St-Hernin, Huelgoat, éditées par M. A. Duclos, de Nantes.

Je ne puis que vous engager à acheter cette collection d'une originalité hors de pair. L'une d'elle donne les " Armes de Bretagne " avec légende qui aurait pu être signée U. R. B.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Monsieur GUERNALEC, Jardinier, rue de la Gare, à Carhaix, prévient les Cultivateurs qu'il met en vente des graines potagères et fourragères trés productives de qualité supérieure.

Bulletin des Ventes, Locations et Insertions Légales

Bicyclette état neuf, valeur **225** fr., à céder **pour 130 fr.**

On peut la voir à l'Imprimerie.

A LOUER de suite, route de Brest, à CARHAIX, **Une Maison,** avec étage, cave et jardin, ayant servi de Bureau de Poste.

Pour visiter, s'adresser à M. LE GUEN, forgeron, place de l'Eglise, et pour traiter, à M. JACQ, Poullaouën.

A VENDRE en la commune de *Calanhel*, près Callac (Côtes-du-Nord)

Une belle ARMOIRE
en chêne sculpté

Prix modéré.

Pour se renseigner, s'adresser au journal.

CHARRETTE ANGLAISE A VENDRE, à prix réduit (200 francs).

S'adresser à M. LE GALL, Loucher à Carhaix.

☞ A louer dans la région. **Débit-restaurant** avec joli matériel. Conditions avantageuses.

S'adresser au journal.

Etude de Me Henri LAFOLIE, docteur en droit, avoué à Châteaulin et de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou.

VENTE D'IMMEUBLES

par licitation

LE LUNDI 22 AVRIL 1907

à une heure de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou ; il sera procédé à la vente par licitation des immeubles ci-après désignés, en huit lots et sur les mises à prix suivantes :

I

En la COMMUNE de CHATEAUNEUF-du-FAOU

Aux lieux et dépendances du Voaquer

PREMIER LOT

Une Maison couverte en ardoises, comprenant rez-de-chaussée et grenier au-dessus. Au bout couchant de la dite maison une étable couverte en ardoises avec grenier.

Mise à prix : cinq cents francs, ci . . . . . 500 fr.

DEUXIÈME LOT

Tous les droits des vendeurs dans l'aire à battre, les issues à paille, le hangar sur l'aire, le puits, le four, les frostages et franchises du village du Voaquer.

Mise à prix : cent francs, ci. 100 fr.

TROISIÈME LOT

La moitié bout midi d'un champ terre labourable, nommé *Parc-ar-Vinoret*, porté au plan cadastral sous le n° 53 p de la section E 6, pour une contenance de 65 ares 31 centiares, ayant ses fossés midi et couchant, joignant : au nord, **l'autre moitié du dit champ**, appartenant aux consorts Menthéour, à l'est et sud-est Lévénez, au midi par le jardin de l'Ecluse et au couchant par un chemin et terre aux dits consorts Menthéour.

Mise à prix : huit cents francs. ci . . . . . 800 fr.

QUATRIÈME LOT

La moitié côté couchant d'une Garenne, nommée, *Ar Valannec Koz*, portée au plan cadastral sous le n° 74 p, de la section E 6, pour une contenance de 56 ares 67 centiares, joignant : au nord les consorts Menthéour, au levant Lévénez, au midi Le Bras et le taillis ci-après désigné, et au couchant terres à Lévénez et Claude de Collorec.

Mise à prix : quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.

CINQUIÈME LOT

Une parcelle de terre sous landes et taillis, portée au plan cadastral sous les nos 75 p et 76 p de la section E 6, pour une contenance de 14 ares 05 centiares ayant ses fossés nord et midi. Cette parcelle joint : au nord les colicitants et Lévénez, au levant, taillis à Claude Yves de Collorec, au couchant, taillis à Le Bras et au midi, un chemin.

Mise à prix : quatre-vingts francs, ci. . . . . 80 fr.

SIXIÈME LOT

Une parcelle sous pré, nommée *Prad Bras*, portée au plan cadastral sous le n° 110 p pour une contenance de 15 ares 27 centiares, ayant ses fossés levant et couchant. Cette parcelle est cernée : au nord et au midi par le surplus du même pré appartenant à Lévénez ; au couchant par champ à Mme veuve Facquet et au levant par un chemin.

Mise à prix : deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

II

Aux dépendances du Kergoat

SEPTIÈME LOT

La moitié côté couchant d'un champ, terre labourable nommé *Parc-an-Torellou*, porté au plan cadrstral sous le n° 19 p, de la section E 5, pour une contenance de 44 ares 40 centiares, ayant ses fossés midi et couchant. Cette parcelle joint : au levant, l'autre moitié du dit champ appartenant au dit Yves Claude, à l'est et à l'ouest un chemin.

Mise à prix : trois cents francs, ci . . . . . 300 fr.

HUITIÈME LOT

La moitié côté couchant d'une garenne, nommée *Goarem Torellou*, portée au plan cadastral sous le n° 20 p de la section E 6, pour une contenance de 44 ares 52 centiares ayant ses fossés au cerne fors du levant. Elle joint au levant l'autre moitié de la dite garenne, appartenant à M. Le Duigou, au midi Lévénez, au couchant Yves Claude et au nord un chemin.

Mise à prix : deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

CLAUSE DE RÉUNION

Après adjudications partielles et séparées, les huit lots seront réunis et remis en vente sur le montant des adjudications partielles augmentées de cent francs.

La présente vente est poursuivie en vertu d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le tribunal civil de première instance de Châteaulin le 20 Février 1907, enregistré.

ET A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Joseph Le Gallo, cultivateur demeurant au Voaquer en la commune de Châteauneuf-du-Faou, demandeur, ayant pour avoué Me Henri LAFOLIE demeurant rue de la Plaine à Châteaulin.

CONTRE :

1° et 2° Madame Eugénie Le Gallo, commerçante, épouse assistée et autorisée de Monsieur Yves Le Com, ce dernier en autorité, les deux demeurant ensemble en la ville de Châteauneuf-du-Faou ; 3° Monsieur Jean-Louis Le Com, éclusier demeurant à Tréziguidy en Pleyben ; 4° Monsieur Joseph Gléver, cultivateur, demeurant à Lesvren en la commune de Saint-Thois, en sa qualité de subrogé tuteur du mineur François Quévarec issu du mariage des décédés Guillaume Quévarec et Anne Le Gallo, faisant fonction de tuteur à cause de l'opposition d'intérêt existant entre le dit mineur et Joseph Le Gallo requérant ; 5e Madame Anna Boutéraon veuve de Guillaume Quévarec, débitante, demeurant à Châteauneuf-du-Faou : 6e Monsieur Joseph Gléver, cultivateur, demeurant à Lesvren en la commune de Saint-Thois, en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Marie-Anne Quévarec et faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre la dite mineure et Anna Boutéraon sa mère et tutrice légale ; 7e et 8e Madame Marie Le Gallo, épouse assistée de Jean Brochec, cultivateur, demeurant à Kerflous en la commune de Châteauneuf-du-Faou.

Le cahier des charges de la vente est déposé en l'étude de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou.

L'adjudication aura lieu en présence de : 1° Monsieur Jean-Louis Brochec, cultivateur à Kerflous en Châteauneuf-du-Faou, subrogé tuteur *ad hoc* du mineur François Quévarec et de 2° Jean Boutéraon, cultivateur à Keralain en la commune de Châteauneuf-du-Faou, subrogé tuteur *ad hoc* de Marie-Anne Quévarec, mineurs susnommés, ou eux dûment appelés.

Châteaulin, le trente mars 1907.

H. LAFOLIE.

Enregistré à Châteaulin, le deux Avril 1907. Folio 37 case 17. Reçu un franc quatre-ving-huit centimes décimes compris.

Signé : DESCOGNETS.

Etude de Me Emile LANCIEN, Notaire à Carhaix

VENTE par adjudication volontaire — *Le Dimanche 14 Avril 1907*, à 1 h. de l'après-midi, en l'Etude et par le ministère de Me LANCIEN.

En la commune de **Cléden-Poher**, au village de *Trémillio-Creis* et dépendances.

1er lot. — (Ar Guelennec), terre labourable de 48 ares. — Mise a prix 400 fr.

2e lot. — (Goasquellou-tost), labour de 48 a. — Mise à prix 450 fr.

3e lot. — (Goasquellou-Poul), labour de 60 ares. — Mise à prix 500 fr.

3e lot. — (Goarem Mulo,) labour de 48 a. Mise à prix 300 fr.

5e lot. — (Goarem-stang-ar-roz-daniel), contenant 2 h. sous labour et 1 hectare sous lande. — Mise à prix 1.800 fr.

6e lot. — (Roz-Gentil), lande défrichée, d'un hectare. — Mise à prix 450 fr.

7e Lot. — (Prat-Lenn), contenant sous pré 36 ares et sous taillis 24 ares. — Mise à prix 1000 fr.

8e Lot. — (Prat-ar-feuteun), pré gras de 10 ares. — Mise à prix 200 fr.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à Me LANCIEN, Notaire.

Etude de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou

A Vende en l'étude de Me Guirriec. *Le Mardi 30 Avril 1907*, à une heure de après-midi.

En la ville de Châteauneuf-du-Faou

Premier lot. — **Une MAISON** à usage de commerce, *située rue de la Gare et place Saint-Michel*, comprenant, au rez-de-chaussée : cuisine, magasin, corridor et 2 salles ; au premier étage : 4 chambres à coucher et un cabinet ; au-dessus : mansardes et grenier ; — Cour derrière et hangar.

Mise à prix . . . . 13.000 francs

Deuxième lot. — **Un Jardin,** *rue de la Gare*, contenant 3 ares 85 centiares.

Mise à prix . . . . 3.000 francs.

Faculté de réunion en un seul lot.

Pour tous renseignements, s'adresser à à Me GUIRRIEC.

Etude de Me LANDOUAR, notaire à Tréguier

VENTE par adjudication volontaire, *le Mercredi 17 Avril 1907*, à 2 h. de l'après-midi, en l'Etude, à Tréguier.

En la Commune du MINIHY-TRÉGUIER au lieu de Kerskos

Premier lot. — La maison principale, la portion de l'aire vis-à-vis de cette maison, et *Ar Jardin-Vraz*, le tout contenant 7 hectares 75 ares.

Deuxième lot. — Une parcelle de terre de 61 ares 80 centiares, dans le côté midi de la pièce dite : *Ar C'holistred-Braz.*

Troisième lot. — Une parcelle de 84 ares dans le côté nord de *Ar C'holistred-Braz.*

Ces immeubles sont jouis par M. Guillaume Proud'hom, Mme veuve Pierre Goarin et M. Pierre-Marie Goarin.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LANDOUAR.

Etude de Me CEVAËR, Notaire à Pleyben

A Vendre par Adjudication Volontaire, en l'étude de Me CEVAER, notaire à Pleyben, *le Samedi 27 Avril 1907*, à une heure de l'après-midi.

Une Propriété au lieu de *Kermerrien* et dépendances, en la commune de **Pleyben,** à proximité de la route départementale n° 13 de Quimper à Morlaix, et contenant sous fonds environ 29 hectares 50 ares.

Mise à Prix . . . . . 30.000 fr.

Jouissance, par mains ou revenus, à partir du 29 septembre 1907.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me CEVAER, notaire chargé de la vente.

Etude de Me Paul Le BOUAR, Notaire à Gourin, Docteur en Droit.

A Vendre par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin, *le Dimanche 28 Avril 1907*, à une heure de l'après-midi.

Une petite Ferme d'un seul tenant, d'une contenance de 5 hectares, située à la Villeneuve-Saint-Michel, en la commune de Roudouallec, en bordure du chemin vicinal de Roudouallec à Guiscriff, détenue par les époux Le Lann.

Entrée en jouissance au 29 septembre 1907.

Mise à prix : **4.000 francs.**

Faculté de traiter de gré à gré avant l'adjudication.

A Vendre par adjudication publique et volontaire. En l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin. — *Le Dimanche 28 Avril 1907*, à 2 heures de l'après-midi, **une Maison** sous ardoises avec cour derrière, le tout situé *rue Neuve, à Gourin.*

Entrée en jouissance au 29 septembre 1907

Mise à prix . . . **700 francs**

Faculté de traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BOUAR, notaire à Gourin.

VENTE par Adjudication Volontaire, en l'étude et par le ministère de Me Le BOUAR, Notaire à Gourin, *le Dimanche 5 Mai 1907*, à deux heures de l'après-midi.

D'une Ferme située au village de **Kergrech,** en la commune de **Langonnet,** occupée par les époux Even, et d'un revenu de 270 francs.

Mise à Prix . . . . . 4.800 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Le BOUAR, Notaire.

BOULANGERIE — PATISSERIE

HERNIOU-ROUXEL

Rue Fontaine-Blanche

CARHAIX

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Agrandissements et Confort moderne

PATISSERIE FINE SUR COMMANDE

Pain de première qualité

Semoirs "IDÉAL"

BREVETÉ S. G. D. G.

Faucheuses, Moissonneuses, Moissonneuses-Lieuses MACK-CORMIK

Rateaux à cheval et Faneuses, Écrémeuses Centrifuges Système MELOTTE

EDM. GARIN

Ingénieur-Constructeur, CAMBRAI (Nord)

Minimum d'effort ; Maximum de travail ; Minimum d'usure ; Maximum d'écrémage.

VENTE A L'ESSAI — MACHINES GARANTIES

CH. ROYER, REPRÉSENTANT

CARHAIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES

"LE SOLEIL"

44, rue de Châteaudun, PARIS

INCENDIES, VIE et ACCIDENTS

Représentant : SAMUËL PALIERN, *négociant en vins et spiritueux, à* **Gourin** et Agent Général pour les cantons de *Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat* et *Châteauneuf.*

Des Agents sérieux sont demandés.

Chaussures

clouées et cousues pour hommes, femmes et enfants

SABOTS, SOCQUES, GALOCHES

CHAUSSONS en tous genres

Choix de PANTOUFLES, ESPADRILLES, SOULIERS TOILE

Bas, Chaussettes en laine et coton

Veuve BOSSON

(En face de la Gendarmerie)

CARHAIX

Carhaix, Imprimerie du Peuple

Le Gérant : Louis GOURLET

La TUBERCULOSE GUÉRIE par la MÉTHODE PHYMATOFUGE

QUESTIONNAIRE

POUR

CONSULTATION GRATUITE A TOUS LES LECTEURS

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Indiquer sur ce dessin tous les points douloureux.

Nous sommes heureux d'offrir à tous les lecteurs qui sont atteints de tuberculose pulmonaire, de bronchite chronique, de catarrhe, de toux rebelle, d'oppression, d'une affection des poumons ou des bronches, une *consultation gratuite* pour leur permettre de guérir par la méthode Phymatofuge, facile à suivre, peu coûteuse, et dont on ne compte plus les succès dans les maladies des voies respiratoires. Appliquée à temps, la méthode phymatofuge guérit radicalement la phtisie ; dans les cas désespérés, elle apporte la plus grande somme de soulagement et prolonge l'existence pendant de longues années.

Indiquer sur ce dessin tous les points douloureux.

Veuillez indiquer ici vos noms et votre adresse exacte. .....

Quel est votre âge et votre profession? ..... *Avez-vous maigrit?* .....

Veuillez indiquer la cause de l'affection : refroidissements, privations, anémie, hérédité, fièvre, etc. .....

Votre appétit est-il bon, diminué ou nul? Comment digérez-vous? .....

Tousse-vous? Beaucoup ou par intermittence. ..... *Souffrez-vous de la gorge? La voix est-elle voilée?* .....

Avez-vous des crachements de sang? Sont-ils fréquents? ..... *Gardez-vous le lit en ce moment? Ou bien pouvez-vous vaquer à vos occupations?* .....

Avez-vous des sueurs nocturnes? .....

LISEZ AVEC ATTENTION. — Pour recevoir par retour du courrier la *Consultation gratuite*, veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux ; puis, après avoir répondu à toutes les demandes, vous adresserez ce questionnaire par la poste à M. le Directeur de l'**Institut de Régénération, 37, Rue Labruyère, à Paris**, en l'accompagnant, si vous le désirez, d'une lettre explicative. Vous recevrez aussitôt, **sans aucuns frais**, les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez suivre la méthode Phymatofuge pour obtenir la guérison complète de la maladie des voies respiratoires dont vous souffrez.

Consultation tous les jours de 10 heures à midi, *Gratuite* les mardis, mercredis et samedis.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

ORNEMENTS D'ÉGLISES, BRONZES ET ORFÈVRERIE

CHEMINS DE CROIX, CRÈCHES, STATUES

Encens, Mèches, Braise pour Encensoirs, Cire

G. LE POULLOUIN

18, Rue de la Trininité « GUINGAMP »

RÉPARATIONS DE VASES ET OBJETS SACRÉS, ORFÈVRERIE DE TABLE, ARGENT MASSIF ET ARGENTÉ

La Dorure, la Réargenture des Couverts et Orfèvrerie de Table, le Bronzage, le Vernis doré sur métaux, sont exécutés dans mon Atelier et garantis sur facture.

TARIF DE RÉARGENTURE DES COUVERTS ET CAFÉS

Poids d'argent garanti (par douzaine)

60 grammes, le couvert, **2** fr. — 72 gr., le couv., **2** fr. **25**. — 84 gr., le couv., **2** fr. **50**. — 100 gr., le couv., **3** fr. — CAFÉS, 12 gr., l'unité **0** fr. **50**. — 18 gr., **0** fr. **60**. — LOUCHES, **3** à **5** fr.

MINIATURES PHOTO-BIJOUX, MONTURES OR, ARGENT, IMITATION

Charcuterie - Comestibles

RESTAURANT

C. Geoffroy

RUE DU SEL — CARHAIX

Produits de 1re qualité. — Prix Modérés.

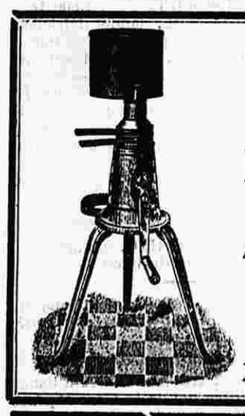

TUD DIVAR ar MEAZ

euz a gantoniou KALLAK ha MAEL-KERAEZ

EN TI LOUIS AR BOULC'H

en Parrez PLUSKELLEK, e kafet :

Digwanerezed-Leaz **LISTER ;** *ha re all a bep sort adalek 100 lur, gwarantisset.*

Haderezed **ERER-BRABANT** a bep sort kalite hag a bep sort priz

Mekanikou da labourat douar en pep stum.

Dornlabourërez gall a Varc'hadourezou Sport

CHATELLERAULT (Vienne)

GWERZIDIGEZ VRAZ

EVIT OBER EMBANN

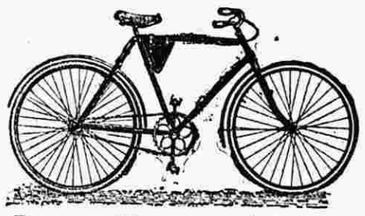

1.000 MARC'H-HOUARN *evid Potred ha Merc'hed* skuer "Touriste" pinvidik braz. Kammedou koat pe dir nikellet. Starderez var ar gammed. Harzpri. Sac'hik. Alc'houez. C'houezerez ha Bured.

Pneumatik gwarantet, great gant **DUNLOP**

Mekanikou gwarantisset deuz pep si labour, 130 lur paët dustu, e-lec'h 250 lur.

500 MARC'H-HOUARN red, pneu DUNLOP, **145** lur e-lec'h **240** lur.
200 MARC'H-HOUARN chench buander RETRO-EON, Pneu DUNLOP . . . . . **210** l. e-lec'h **340** l.

SYKLISTED ! CHASEOURIEN !
NE C'HORTOZIT
KET E VE EAT
TOUT AR STOCK

500 Fuzul "Lefaucheux", **50** lur e-lec'h **90**
400 Fuzul skoerc'hreiz, poultr pyroxylet **110** l. e-lec'h **225**
500 Fuzul Tri brenn, poultr pyroylet **150** l. e-lec'h **290**
400 Fuzul "Hammerless" tri brenn **190** l. e-lec'h **370**

Ar C'hatalog a ve kaset evid netra pa her goulenner digant Direktourien ar

MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARTICLES DE SPORTS

CHATELLERAULT (Vienne)

INSTRUMENTS ARATOIRES — BENVIOU ARAT

A. BERNET-CHAROY et ses FILS, Constructeurs

à l'USINE DE MORLEY, par Dammarie (Meuse)

"THE BERNETT"

Nouveau Bisoc perfectionné Breveté S. G. D. G.

A ve engalet on eur gerzet ;
A labour en holl douarou ;
A ra eun ero pa gerer: 50 % a labour en gounid

Houes à cheval, Butteurs
Scarificateurs, Extirpateurs
Déchaumeuses
Herses articulées tout acier
Rouleaux ondulés et lisses

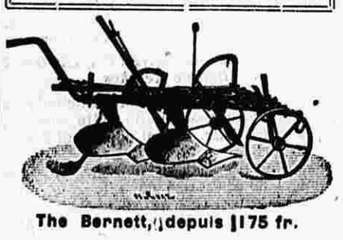

The Bernett, depuis 175 fr.

Rouleau ondulé "BERNET"

TÉLÉGRAPHE — *ENVOI FRANCO DU CATALOGUE* — TÉLÉPHONE

POUR LES ACHETEURS SÉRIEUX

ART BRETON

Tout le Mobilier

Créations — Exécutions

A. ELY-MONBET

ASSOC. BRET. U. R. B.

Diplômé au Salon du Mobilier Paris 1905. Lauréat de l'U. R. B. Carnac 1906.

Représ. à Mexico : **Léon ELY.** | *Château de Caurel* *Comté de Poher*

Postes à MUR-DE-BRETAGNE (5 kil.)
Adr. télégr. ELY-MUR (Exprès 1.70)
Gare à CAUREL (Côtes-du-Nord).

Meubles courants
Meubles riches
LIVRAISON DIRECTE des Ateliers
Prix de Fabrique
Suppression des FAUX-FRAIS
Soins artistiques

SCULPTURE, FAÏENCES
Ferronnerie, Broderie
Modelage, gravures

Mêmes facilités pour genre ancien ;
REPRODUCTIONS *pour tous les styles* pour le style moderne.

Dessins, photos, projets sans frais, sur demande

Avantage aux membres des Sociétés ou Entreprises bretonnes.

Ech^ge : Etagère bret. sculptée 0.58 × 0.50 franco domicile 15.90 remb. 0 60.

GRAND CHOIX D'ARMES

COUTELLERIE

MACHINE A COUDRE

GRITZNER

« ROTATIVE »

à très grande vitesse

La plus nouvelle et la meilleure

MACHINE

du Monde

Vente à terme, Réparations

MARIE AINÉ

Place Emile-Souvestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame

MORLAIX (Finistère)

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

Henri BAVARD

DENTISTE

2, Place Thiers, à MORLAIX

Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

CONSTRUCTION AGRICOLE DE LANDERNEAU

E. BELBÉOC'H Ingénieur-Constructeur

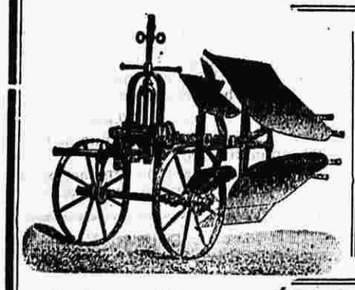

— 200 Médailles — GRAND PRIX Exposition Internationale

BRABANTS

PERFECTIONNÉS BREVETÉS.

Herses Canadiennes

et à Hérisson

EXTIRPATEURS A DENTS FIXES

ET A DENTS FLEXIBLES

Houes et Semoirs extensibles

BROYEURS — HACHE-PAILLE

Toutes mes **Charrues ÉMIETTEUSES** *ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable ; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues.* (Demander les références.)—*Représentant à Carhaix :* **Louis LE BESCOND.**

HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

Machines à tricoter

De tous Systèmes

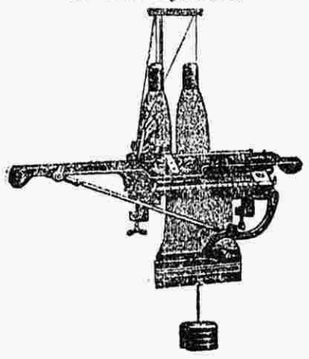

APPRENTISSAGE GRATUIT

Facilité de Paiement

Mme CORBEL

6, Rue Longue de Bourrette, 6

MORLAIX

(Voir les Modèles au Magasin)

RÉCENTE DÉCOUVERTE

GUÉRISON de la CONSTIPATION

et des maladies qui en sont la conséquence

Les maux d'estomac, les maladies du foie et de l'intestin, sont guéries par l'emploi des "*TABLETTES LASS*"

Précieux avantages des "TABLETTES LASS"

Elles n'irritent pas l'estomac.
Elles activent la sécrétion de la bile.
Elles facilitent la sécrétion du mucus entérocolique.
Elles provoquent la contraction de l'intestin de façon modérée mais suffisante pour l'expulsion totale des excreta.
Elles peuvent être dosées facilement sans exiger de pesées.
Elles produisent des effets constants sans qu'on ait à craindre l'endurance ni des effets secondaires fâcheux.
Elles constituent enfin un purgatif agréable.

Inconvénients des différents purgatifs employés jusqu'ici

Les purgatifs salins finissent par amener une constipation opiniâtre que des doses croissantes ne parviennent pas à vaincre.
Les purgatifs sucrés (manne, miel, pruneaux) sont en réalité peu actifs.
Les cathartiques (séné, rhubarbe, huile de ricin) ont l'inconvénient de provoquer des coliques et des nausées et d'augmenter par un usage prolongé la constipation.
Les drastiques (aloës, podophylle, jalap, scamonnée) employés en nature ou comme on l'a encore proposé sous forme de glucosides ou d'alcaloïdes présentent les mêmes inconvénients.

En un mot, si vous désirez **le purgatif idéal,** employez les **"TABLETTES LASS,"** le *plus agréable*, le plus efficace et le *plus économique*, des laxatifs.

LA BOITE : 1 fr. 25

Dépôt général : *Grande Pharmacie du Marché*, 21, rue du Palais et 18, rue des Halles. — **St-NAZAIRE.**
Se trouvent dans toutes les pharmacies.

A CARHAIX, *Pharmacie LE JANNE.* — **A CALLAC,** *Pharmacie LE GAC.*

Envoi franco d'une boîte contre réception de la somme de 1 fr. 25 adressée **Pharmacie du Marché. — St-NAZAIRE.**

Benviou labour-douar mod nevez parfeteet

MAGNIER-BEDU

Erer-Brabant simpl ha doubl

merk « JUPITER » evid douarou hag a beg

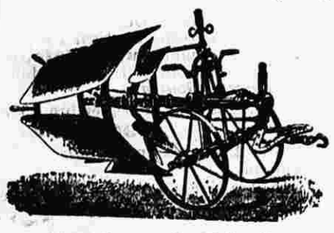

Ijiner-Ouerer

en GROSLAY Seine-et-Oise)

Diskuezadegou Eur tre-broiou

EN LIÈGE 1905, ha MILAN 1906

PRIZIOU BRAZ

Draillerez troi a nevez didorrapl he c'hern
Draillerez gristou gant troerez diabarz
a c'hall mala 3000 lur an hour

ÉRER-BRABANT eur SOC'H ha daou SOC'H

Giz an Amerik, evid douarou gleb

Labour dispar, gant an neubeuta poan

Erer-Daousoc'h, Trisoc'h, Dizoc'herezed, Ogejou dir, Kultivatourien kanadian var resorchou, Ruillou tol ha potinn, Dic'hriziennerezed, etc.

Ar C'hatalog gant poltrejou ha d'iskleriadurez evit netra, var goulen

Gwerzer evitan : Charles ROYER, KERAEZ

Manufacture d'Orgues à tuyaux de Pianos & d'Harmoniums

Hermann WOLF, *QUIMPER*

18, Place Saint-Corentin (en face la Cathédrale)

Piano réclame. . . . . **475** fr.
Piano marque **Pleyel** . . . . . **1,075** fr.
Prochainement le **Piano démocratique** sera lancé sur le marché. *Le piano sera fabriqué dans nos ateliers, par des ouvriers et avec des bois du pays.*
Isolateurs réclame, le jeu de 4. . **1** fr. **95**

Lutherie de Mirecourt :

Violon entier avec sa boîte, archet, colophane et jeu de cordes. . . . . **15** fr. **90**
Mandoline, depuis. . . . . **8** fr.
Cordes de mandolines et de violon. **0** fr. **30**
Cordes de soie, depuis. . . . . **0** fr. **75**
Chanterelle ajustée. . . . . **0** fr. **75**

TOUTE LA MUSIQUE MODERNE ET ANCIENNE, Remises de 10 % et 60 %.

Location de musique, livrable à domicile, tous les mois, dans tout le Finistère, au prix de Paris

ABONNEMENT pour **l'entretien** des pianos à dates fixes. . . . . { *QUIMPER,* 4 accords par an / *Département,* 3 — — } **12 fr.**

Un ancien Accordeur de la maison CAVEAU est attaché à la Maison.

Remise à neuf d'un piano :

Mécanique complète et **réglage** . . **95** fr.
Cordes et **chevilles** . . . . . **95** fr.
Claviers feutre et **blanchissage** . . **35** fr.
Replaquage ivoire . . . . . **65** fr.
Replaquage celluloïd. . . . . **35** fr.
Recollage d'un sommier de chevilles ou d'attache, pinçage et accords au diapason. . . . . **95** fr

---

Comptoir Agricole de Bretagne

TÉLÉPH. 2-26

Vve Ch. MARÉCHAL

21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC

Ecrémeuse LANZ

La plus SIMPLE de toutes les écrémeuses

Vente à l'essai

Machines garanties contre tout vice de construction et de bon fonctionnement.

Brabants MELOTTE les plus *légers* les plus *Résistants.*
Semoirs RUD-SACK les plus *perfectionnés.*

En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.

Représentants du Comptoir à Carhaix :

Mme Vve GUILLOU & FILS

Sur le Château

FORGE ET CHARRONNAGE. — RÉPARATIONS

Pour légalisation des signatures ci-contre — En Mairie de Carhaix, le — 190